Sommet des intervenants et des intervenantes en éducation dans le mise en œuvre de l'article 23 en millieu francophone minoritaire

L'ÉCOLE DE RAPHËL

Bilan des démarches et des réalisations du *Plan d'action – Article 23*

À la suite du Sommet des intervenants et des intervenantes en éducation (2005) dans la mise en œuvre de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés

Fédération nationale des conseils scolaires francophones

Septembre 2011

L'ÉCOLE DE RAPHAËL

Bilan des démarches et des réalisations du *Plan d'action – Article 23*

À la suite du Sommet des intervenants et des intervenantes en éducation (2005) dans la mise en œuvre de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés

Fédération nationale des conseils scolaires francophones

Septembre 2011

Patrimoine canadien Canadian Heritage

La réalisation de ce bilan a été rendue possible grâce à la participation financière du ministère du Patrimoine canadien (PCH).

Édition et impression : Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques

Ayant longtemps travaillé dans le domaine des relations intergouvernementales canadiennes, j'ai souvent rêvé d'inventer un processus qui mettrait de côté les querelles partisanes et les jalousies constitutionnelles pour se concentrer sur la substance des enjeux et la meilleure façon d'en assurer le succès. Ce rêve, c'est vous qui l'avez réalisé de façon éclatante par votre performance au sein du Comité tripartite et de ses groupes de travail. Le bilan de vos réalisations est des plus prometteurs pour l'avenir des communautés francophones et acadiennes, et donc pour la dualité linguistique pancanadienne. En même temps, ce bilan trace les jalons d'une approche promettant d'assurer une collaboration positive tant désirée et si nécessaire entre diverses autorités publiques.

Edgar Gallant

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DE LA FNCSF 7

MOT DU RÉDACTEUR 8

PROLOGUE 9

MISE EN CONTEXTE 10

PARTIE 1 – PORTRAIT DE LA SITUATION 11

1.1 Historique 11

1.2 Évolution des contextes politique, juridique et scolaire 11

- *Une dualité linguistique reconnue et soutenue* 11
- *Des droits à l'éducation vaillamment défendus* 12
- *Des communautés qui veillent au grain* 13

1.3 Portrait d'une expérience de collaboration novatrice 15

PARTIE 2 – BILAN DES RÉALISATIONS 19

2.1 La petite enfance 19

- *Un arrimage essentiel et un chantier qui s'organise* 19
- *Pour une plus grande accessibilité des services* 19
- *Pour un plus grand choix de services* 20
- *Pour des services de qualité* 20
- *Pour des ressources humaines qualifiées* 20
- *Un travail à poursuivre* 21

2.2 La pédagogie 22

- *Des besoins communs et des solutions partagées* 22
- *Pour des programmes d'études de qualité* 22
- *Pour une pédagogie adaptée* 23
- *Pour une francisation efficace* 23
- *Pour des ressources pédagogiques appropriées* 24
- *Un travail à poursuivre* 24

2.3 L'action culturelle et identitaire 25

- *Deux organismes mettent la table* 25
- *Pour une construction identitaire solide* 25
- *Pour un environnement culturel et artistique riche* 26
- *Pour la vitalité linguistique et culturelle des communautés* 27
- *Un travail à poursuivre* 27

2.4 Les ressources humaines 27

- *Circonscrire le champ d'action* 27
- *Pour mieux connaître les besoins en ressources humaines* 28
- *Pour mieux répondre aux besoins en ressources humaines* 28
- *Pour des ressources humaines compétentes* 29
- *Un travail à poursuivre* 29

2.5 La promotion de l'école de langue française et l'immigration 30
- *Un enjeu capital et des stratégies gagnantes* 30
- *Pour une promotion ciblée* 30
- *Pour des pratiques de communication efficace* 31
- *Pour une approche inclusive* 31
- *Un travail à poursuivre* 32

2.6 Les infrastructures scolaires 33
- *Des besoins réels et une démarche essentielle* 33
- *Pour connaître l'état des lieux* 33
- *Pour que l'école joue pleinement son rôle au sein des communautés francophones et acadiennes* 34
- *Un travail à poursuivre* 35

PARTIE 3 – PERSPECTIVES D'AVENIR 37

3.1 Tirer profit de l'expérience 37
- *Pour s'en tenir au possible et à l'atteignable* 37
- *Pour optimiser les efforts* 37
- *Pour mieux baliser les parcours* 38

3.2 Des priorités communes 38
- *L'avenir de l'école et le continuum de l'éducation en langue française* 38
- *L'école de langue française et la petite enfance* 39
- *La transition entre l'école de langue française et le postsecondaire* 39
- *L'avenir de l'école de langue française et l'actualisation de son mandat* 40
- *La pédagogie* 40
- *La construction identitaire* 40
- *L'avenir de l'école de langue française, la diversité culturelle et l'immigration* 41

3.3 Des pistes d'action pour l'avenir 41
- *Une vision partagée* 41
- *Des interventions prioritaires* 42
- *Des filtres d'intervention* 42

ÉPILOGUE 43

ANNEXE A – LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES 44

ANNEXE B – LES ORGANISMES PARTENAIRES AYANT UN INTÉRÊT DIRECT OU INDIRECT POUR L'ÉDUCATION EN LANGUE FRANÇAISE 45

ANNEXE C – LA STRUCTURE DE COLLABORATION 49

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DE LA FNCSF

C'est avec beaucoup de fierté que nous vous présentons le Bilan des démarches et des réalisations du Plan d'action – Article 23*. Ce bilan veut témoigner des efforts et de la persévérance de tous les partenaires qui se sont engagés à compléter le système scolaire de langue française au Canada.*

La FNCSF est fière d'avoir pu jouer le rôle de catalyseur et mobiliser ainsi les partenaires autour du noble projet de se donner des écoles de langue française de qualité supérieure, telles que nous le méritons et telles qu'elles sont promises par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Je tiens à remercier tous les partenaires des conseils scolaires, des organismes communautaires, des ministères de l'Éducation des provinces et des territoires ainsi que des ministères du gouvernement du Canada. Motivés par le désir de faire avancer les dossiers chauds de l'éducation en langue française au Canada, nous avons su innover dans la façon de travailler ensemble en se donnant de nouveaux modes de fonctionnement basés sur des conversations critiques et courageuses. Le leadership et la collaboration exemplaire dont nous avons fait preuve nous ont permis de nous donner une vision commune et de réaliser de grandes choses.

Je tiens à souligner le travail de deux leaders de la francophonie qui, par leurs accomplissements et la sagesse de leurs interventions, ont su, tout le long de ce processus, rassembler les partenaires autour d'une vision claire de l'école de langue française. Pour leurs précieux conseils, je tiens à remercier monsieur Raymond Daigle, président du Comité tripartite, et monsieur Edgar Gallant, président du comité directeur de la stratégie pour compléter le système d'éducation en français langue première au Canada.

Parmi les leaders de la francophonie, une autre personne mérite toute notre reconnaissance. Celles et ceux qui ont eu l'honneur de rencontrer Monsieur Paul Charbonneau peuvent témoigner de son leadership. Monsieur Charbonneau était un grand leader de l'éducation en langue française et un ardent défenseur de la francophonie canadienne. Grâce à ses qualités de rassembleur, il a su, comme directeur général de la FNCSF (2001 à 2007), mobiliser les intervenantes et les intervenants en éducation autour d'un grand projet qui nous a menés au Sommet de 2005, à la création du Comité tripartite et à la concrétisation du Plan d'action – Article 23*.*

En signe de gratitude pour ses accomplissements, ce Bilan des démarches et des réalisations est dédié à la mémoire de monsieur Paul Charbonneau.

Yolande Dupuis, présidente
Fédération nationale des conseils scolaires francophones

MOT DU RÉDACTEUR

Je tiens à remercier la Fédération nationale des conseils scolaires francophones, la présidente, madame Yolande Dupuis, et le directeur général, monsieur Roger Paul, de m'avoir fait confiance en me demandant de rédiger le Bilan des démarches et des réalisations du Plan d'action – Article 23*. Ce travail m'a permis de découvrir l'importance que l'on accorde au système scolaire de langue française dans les communautés francophones et acadiennes en milieu minoritaire. Au fil des nombreuses consultations pour recueillir les informations qui ont servi à rédiger ce bilan, j'ai eu le bonheur de rencontrer des femmes et des hommes qui ont à cœur l'éducation en langue française et l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes du Canada. Par leur engagement et leur dévouement, ces femmes et ces hommes ont su m'inspirer pour accomplir mon travail de rédaction. Parmi les personnes qui m'ont inspiré tout le long de ce travail de rédaction, il y a ce petit être qui est entré dans ma vie le 24 décembre 2009. Le petit Raphaël… J'écrivais ce bilan en pensant à lui ainsi qu'à tous les petits Canadiens et à toutes les petites Canadiennes d'origine et de culture diverses, à ce qu'ils et elles deviendront plus tard et à l'école qui les accueillera. Les réalisations qui sont rapportées dans ce bilan sont le gage de l'excellence de l'école de langue française… L'école de Raphaël. Bonne lecture!*

Réjean Aubut
Consultant en éducation

PROLOGUE

Déjà un an! Devant la bougie de son gâteau d'anniversaire, Raphaël ne peut que s'émerveiller. On est près de lui et l'on veille à ce qu'il ne touche pas à la flamme de la bougie. On est ravis de son émerveillement, mais on s'assure aussi qu'il ne renverse pas son gâteau d'anniversaire. Raphaël a tout à apprendre. Heureusement, sa famille veille sur lui. On lui apprend à manger, à marcher, à parler. On applaudit ses tentatives. On admire ses moindres gestes. On célèbre ses réussites. On le console lorsqu'il pleure. On l'aide à se relever lorsqu'il tombe et on l'encourage à se reprendre. On s'attendra de lui qu'il marche, qu'il coure, qu'il saute, qu'il grimpe avec prudence et assurance. On exigera qu'il s'exprime clairement et avec conviction en français et même dans d'autres langues. On réclamera de lui qu'il se comporte avec les autres avec empathie et respect selon les règles de la bienséance. On souhaitera qu'en grandissant il s'identifie à l'héritage culturel qu'on lui aura légué au fil des jours… Et pourtant, j'observe ce petit être merveilleux qui est encore à sa première année de vie et déjà, dans ses yeux pétillants, dans son sourire généreux et dans ses gestes enjôleurs, j'entrevois son identité unique. Son univers est inscrit dans ses gênes. Il a l'empreinte de l'histoire qui l'a précédé, des lieux qui l'ont vu naître et de l'époque qui l'a accueilli dans ce monde. Déjà, au début de sa vie, Raphaël est un être entier et surtout un être unique. Mais cette identité n'est pas immuable. Elle se transformera au gré des événements qui marqueront sa vie. Comme l'œuvre d'un artiste, l'identité de Raphaël prendra les formes, les couleurs et les textures des matériaux dont il disposera pour la façonner. Une chose est certaine, le maître-d'œuvre de son identité, c'est lui seul, Raphaël.

Déjà un an! Le temps passe si vite. Bientôt on ira le conduire à la garderie et, dans quelques années, ce sera à l'école. Ah! l'école. Comment accueillera-t-elle Raphaël? Saura-t-elle reconnaître l'être unique qu'il est. Saura-t-elle l'accompagner dans son développement et ses apprentissages. Aura-t-elle la capacité de lui fournir l'environnement culturel qui stimulera et influencera sa construction identitaire. Ah! l'école. Quelle sera-t-elle, l'école de Raphaël?

> « *On a mobilisé plein de gens partout au Canada. C'est très important de pouvoir déposer un bilan, puis de démontrer concrètement toutes les choses qu'on a faites à la suite du Sommet qui a eu lieu en 2005. Alors, c'est un moment de réflexion. C'est le moment de prendre une pause, de célébrer ce qu'on a fait et ensuite de voir où on s'en va avec ça.* »
>
> *Gilbert Guimont*
> *Directeur exécutif par intérim*
> *Secteur de l'éducation francophone et internationale*
> *Ministère de l'Éducation de l'Alberta*

MISE EN CONTEXTE

Les 2, 3 et 4 juin 2005, quelque deux cents intervenantes et intervenants représentant diverses instances ayant un intérêt pour l'éducation se sont réunis à Ottawa. Tout le long de ce rassemblement, les participantes et les participants en provenance des diverses communautés francophones et acadiennes du Canada se sont concertés pour valider un plan d'action qui viendrait consolider le fonctionnement des écoles de langue française en situation minoritaire et leur permettre d'assumer pleinement leur mission. Au cours du Sommet de 2005, il a été décidé de mettre sur pied un Comité tripartite composé de représentantes et de représentants des conseils scolaires, des organismes communautaires, des ministères de l'Éducation et des ministères du gouvernement du Canada. Le Comité tripartie s'est vu confier le mandat de donner suite aux recommandations du Sommet en facilitant la mise en œuvre du plan d'action qui allait en découler.

En amorçant un dialogue sur l'avenir de l'éducation en langue française en milieu minoritaire, le Sommet des intervenants et des intervenantes en éducation de 2005, aussi appelé « Le printemps de l'éducation », constitue un point tournant dans l'évolution du système scolaire de langue française au Canada. Au terme du Sommet, neuf organismes se sont engagés à participer activement à la mise en œuvre du *Plan d'action – Article 23. Afin de compléter le système scolaire de langue française au Canada* et posaient ainsi les bases d'une nouvelle ère de collaboration.

Le présent document constitue le bilan des démarches et des réalisations qui découlent du *Plan d'action*. Tout en décrivant l'état d'avancement des travaux des équipes chargées de la mise en œuvre, ce bilan trace de façon réaliste un portrait sommaire du système scolaire de langue française en situation minoritaire au Canada. Il résulte d'une démarche de réflexion entreprise par les principaux intervenants afin d'orienter les actions futures et de préparer les assises du prochain sommet.

Le Bilan des démarches et des réalisations du *Plan d'action – Article 23* s'adresse à celles et à ceux qui ont un intérêt pour l'éducation en langue française en situation minoritaire au Canada. Nous espérons qu'à la lecture du bilan les lecteurs prendront conscience de la volonté de collaboration et de l'esprit de solidarité qui ont motivé les troupes dans leur démarche pour atteindre les objectifs du *Plan d'action*.

Conscients de ce qu'il reste à accomplir, nous invitons les lecteurs de ce bilan à s'inspirer des réussites rapportées afin d'y puiser la motivation nécessaire dans l'engagement à parfaire le système scolaire de langue française au Canada, tel que cela est promis par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

> « *Moi, je suis réellement excité parce qu'en 2005 on s'est donné un plan d'action, on a fait beaucoup de travail, puis là on est en train de regarder ce que nous avons accompli. Mais ce n'est qu'un début. Ce qui est encore plus important, c'est ce qui nous reste à accomplir dans les cinq prochaines années pour continuer à grandir en tant que francophones et Acadiens partout au Canada. C'est ça qui est excitant!* »

Darrell Samson
Président du RNDGÉ

PARTIE 1 – PORTRAIT DE LA SITUATION

Au cours des années, l'école de langue française a connu des transformations majeures. Il nous apparaît essentiel, pour bien situer les démarches et les réalisations qui font l'objet de ce bilan, de rappeler les faits saillants qui ont marqué l'évolution du système scolaire de langue française en situation minoritaire au Canada. Nous en profiterons pour faire le point sur le contexte actuel dans lequel l'école de langue française évolue en faisant ressortir les éléments conjoncturels de l'environnement politique et législatif auquel est soumise la gestion scolaire.

Il va de soi que la mobilisation des communautés francophones et acadiennes du Canada a grandement contribué à l'évolution de ses écoles. Nous tracerons également les grandes lignes de l'histoire de cette mobilisation qui s'est concrétisée au Sommet de 2005.

1.1 Historique

Afin de prendre acte des travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme documentant l'état de la dualité linguistique au pays, le Parlement du Canada adoptait en 1969 la Loi sur les langues officielles. Cette loi redonnait son statut à la dualité en la constituant en principe fondamental du Canada. Le régime linguistique qui en découlait engageait alors le Canada dans une série de transformations sociales d'envergure qui ne pouvaient certes pas s'accomplir du jour au lendemain. Le coup d'envoi donné par la Loi de 1969 laissait augurer la mise en place de fondements juridiques plus solides.

C'est dans la foulée de cette loi qu'allaient suivre la Charte canadienne des droits et libertés en 1982, puis la seconde Loi sur les langues officielles en 1988. Les tribunaux, et en particulier la Cour suprême du Canada, ont été appelés à clarifier l'objet de ces lois et ont amené les gouvernements à prendre les dispositions pour les appliquer, en particulier en matière d'éducation.

En s'appuyant sur ces fondements, les collectivités et les gouvernements ont progressivement créé des formes multiples et originales de gouvernance qui mettent en valeur les droits enchâssés dans ces nouvelles lois et qui cherchent à les concrétiser. Une multitude de programmes et d'initiatives ont été mis en œuvre par le ministère du Patrimoine canadien, entre autres. Les provinces et les territoires ont commencé à travailler de concert en éducation de langue française et en affaires francophones. Presque tous les secteurs sociaux, culturels et professionnels se sont structurés autour d'organismes de représentation et de concertation à l'échelle nationale afin de joindre leurs efforts de développement avec les intervenants des communautés minoritaires et des différents ordres de gouvernement, s'assurant ainsi que les droits et les libertés énoncés dans la Charte sont respectés. L'annexe B présente, sous forme de tableau, les principaux organismes partenaires ayant un intérêt direct ou indirect pour l'éducation en langue française.

Forts de ces fondements juridiques solides et de cette mobilisation, il a fallu près d'une décennie de contestations judiciaires, engagées pour la plupart par des parents, pour que les francophones puissent bénéficier pleinement de la portée des droits que la Charte leur a concédés en matière d'éducation. Aujourd'hui, le système scolaire des communautés francophones en situation minoritaire du Canada fait preuve d'une étonnante vitalité. Il comprend 31 conseils scolaires répartis sur l'ensemble des neuf provinces et des trois territoires.

1.2 Évolution des contextes politique, juridique et scolaire

Une dualité linguistique reconnue et soutenue

Bien que l'éducation relève entièrement de la compétence des provinces et des territoires, le gouvernement du Canada, en s'engageant à soutenir la dualité linguistique, joue un rôle essentiel pour subvenir aux besoins des minorités de langue officielle en matière d'éducation. L'appui du gouvernement du Canada en matière de langues officielles dans l'enseignement a commencé autour des années 1970, en partie à titre de réponse au rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme qui reconnaissait que le fait de donner un enseignement dans la langue de la minorité et d'enseigner la langue seconde entraînait un coût supplémentaire pour les gouvernements provinciaux et territoriaux.

À cette époque, le gouvernement du Canada avait conclu, d'abord avec les provinces et quelques années plus tard avec les territoires, des ententes à frais partagés en vue d'aider les gouvernements provinciaux et territoriaux à offrir aux membres des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire un enseignement dans leur langue et à l'ensemble de la clientèle scolaire la possibilité d'apprendre le français ou l'anglais comme seconde langue officielle. En 1983, le premier protocole multilatéral entre le gouvernement du Canada et les provinces et les territoires, représentés par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), est venu créer un cadre de référence dans lequel allait s'inscrire l'ensemble des initiatives de collaboration fédérale-provinciale/territoriale à l'appui de ces objectifs. Le dernier protocole a été renouvelé en 2009.

Des droits à l'éducation vaillamment défendus

Les provinces et les territoires font aussi des avancées majeures dans le domaine des langues officielles et particulièrement dans le domaine du droit à l'éducation dans la langue de la minorité. L'encadrement législatif, tant au palier fédéral que provincial et territorial, presse les différentes administrations à reconnaître le droit à l'éducation aux minorités francophones. La prise en charge par les communautés de langue officielle minoritaire est à la base de cette reconnaissance du droit à la gestion de leur système scolaire, et a largement contribué à l'obtention d'écoles de langue française de qualité.

Au cours des années, les parents francophones ont eu recours à la justice pour défendre leur droit à une éducation en langue française pour leurs enfants. Ce sont l'arrêt Mahé (1990), par lequel la Cour suprême du Canada clarifie la portée des droits de la minorité linguistique à disposer d'écoles et à gérer ces établissements, et les jugements subséquents qui viendront préciser ces droits permettant au système scolaire de langue française de prendre l'essor qu'on lui connaît aujourd'hui.

> « *Le mouvement de revendication pour obtenir nos écoles et leur gestion afin de répondre aux besoins de scolarisation de nos enfants en français, c'est venu des parents. À la base de tout, il y a le parent qui confie son enfant à un système scolaire qu'historiquement il a revendiqué, défendu et auquel il fait confiance.* »
>
> *Luc Handfield*
> *Directeur général*
> *CNPF*

Le tableau de la page 14 fait état de la jurisprudence en matière de droit à l'éducation en traçant, sur une ligne du temps, les principaux cas où la Cour suprême du Canada a dû intervenir pour interpréter la Loi. Toutefois, entre la législation et l'application des lois, il existe encore aujourd'hui un écart qui fait en sorte qu'une partie de la population des communautés francophones en milieu minoritaire ne peut jouir pleinement de ses droits à une éducation de qualité telle qu'elle est promise par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. En effet, au cours de l'exercice de ce bilan, la Commission scolaire francophone du Yukon a entrepris une action en justice pour obtenir la pleine gestion scolaire afin d'être en mesure de mieux gérer ses programmes, son personnel, ses finances et ses infrastructures. Au même moment, la Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest va devant les tribunaux pour dénouer un litige qui porte sur la question de savoir si le droit de gestion des minorités de langue officielle garanti par la Charte comprend le droit des représentants de ces minorités de décider de l'admissibilité d'enfants dans leurs écoles. De son côté, le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique s'associe aux parents pour réclamer leur droit à plus d'espaces jugés adéquats pour offrir l'éducation en français. Les communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada attendent avec grand intérêt les décisions qui seront prises à la suite de ces actions, puisque leur dénouement risque d'avoir un impact sur la pleine gestion scolaire de ces communautés. D'autre part, certaines provinces tentent d'emprunter la voie de la consultation avant d'avoir recours aux tribunaux. C'est le cas de l'Ontario où certains conseils scolaires acceptent de suspendre leurs recours judiciaires afin de travailler avec le ministère de l'Éducation au développement d'une politique de consultation de la communauté francophone en matière de gouvernance en éducation de langue française.

Des communautés qui veillent au grain

De nombreux organismes de représentation selon les divers secteurs d'intérêt ont été mis en place tant à l'échelle locale, régionale, provinciale et territoriale que nationale afin de veiller à la protection des droits des minorités francophones et d'assurer le développement d'infrastructures, de services et d'activités en français dans tous les secteurs de la vie quotidienne.

Les communautés francophones et acadiennes du Canada ont compris l'importance et l'urgence de se donner des écoles qui assument pleinement leur mission. C'est ainsi que les membres de ces communautés s'organisent autour de tables sectorielles pour réfléchir et construire ensemble un système scolaire tel qu'il est promis par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. C'est dans cet esprit que s'organise la mobilisation des intervenantes et des intervenants. En 2003, la Table sectorielle nationale sur l'éducation française, qui réunissait tous les organismes communautaires ayant un intérêt pour l'éducation, a cédé la place à deux groupes de travail : la Table nationale sur l'éducation, sous le parrainage de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) et la Table nationale sur le développement de la petite enfance sous le parrainage de la Commission nationale des parents francophones (CNPF).

LA JURISPRUDENCE EN MATIÈRE DE DROIT À L'ÉDUCATION

1990

Arrêt Mahé
Alberta

- *la gestion et le contrôle de l'instruction dans la langue de la minorité;*
- *la qualité de l'éducation égale (équivalente) à celle de l'éducation donnée à la majorité;*
- *l'instruction joue un rôle primordial dans le maintien et le développement de la vitalité linguistique et culturelle;*
- *des dispositions réparatrices reconnues.*

1993

Renvoi manitobain
Manitoba

- *le droit à des établissements dans des lieux physiques distincts;*
- *le droit des parents ou de leurs représentants à participer à la détermination des besoins en matière d'instruction;*
- *l'obligation d'offrir des services d'éducation, de les faire connaître et de les rendre accessibles aux parents.*

1996

Arrêt L'Association des parents francophones
Colombie-Britannique

- *l'égalité des résultats peut exiger un traitement différent;*
- *les obligations sous l'art. 23 incombent au gouvernement et à la législature de chaque province;*
- *la qualité de l'éducation est égale à celle donnée à la majorité.*

2000

Arrêt Arseneault-Cameron
Île-du-Prince-Édouard

- *l'importance de la promotion et de la préservation de la culture de la minorité linguistique dans les prises de décision en matière linguistique;*
- *le caractère réparateur des droits linguistiques;*
- *un traitement différent de la majorité en raison de la situation et des besoins particuliers.*

2003

Arrêt Doucet-Boudreau
Nouvelle-Écosse

- *des dispositions réparatrices efficaces et adaptées pour protéger utilement les droits des parents et, par conséquent, pour contrer l'assimilation en leur permettant d'obtenir, dans des délais déterminés, des établissements scolaires dans leur langue.*

1.3 Portrait d'une expérience de collaboration novatrice

Au printemps 2003, afin de bien connaître la situation et de mesurer l'ampleur des besoins des conseils scolaires dans la réalisation de leur mission, la FNCSF, en collaboration avec les membres de la Table nationale sur l'éducation française, met sur pied un comité directeur qui encadrera le travail d'inventaire et d'analyse des besoins, puis d'élaboration d'une stratégie visant à les combler. Une étude intitulée *Vers la pleine gestion scolaire francophone en milieu minoritaire* expose et analyse les besoins scolaires et parascolaires identifiés par les conseils scolaires et par un nombre d'organismes communautaires travaillant dans les provinces et les territoires à majorité anglophone. On y fait aussi une revue de l'ensemble de la jurisprudence afférente à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Fort de cette étude, le comité a élaboré une stratégie mettant en priorité six axes d'intervention pour compléter le système d'éducation en français langue première au Canada, stratégie qui fut adoptée par la FNCSF dès l'automne 2004.

Le comité directeur fut chargé par la FNCSF de préparer le Sommet des intervenants et des intervenantes en éducation de langue française en milieu minoritaire prévu pour juin 2005. Au cours de l'hiver 2004-2005, des groupes de travail organisés par la FNCSF, avec la participation des organismes communautaires intéressés et d'autres parties prenantes de l'éducation française travaillant sous la direction générale du comité directeur, ont tracé les jalons d'un plan d'action pour chacun des six axes d'intervention stratégique, soit la Promotion de l'école de langue française, les Infrastructures scolaires, les Ressources humaines, la Petite enfance, la Pédagogie, l'Action culturelle et identitaire. Le rapport soumis par le comité directeur aux participantes et aux participants du Sommet est intitulé *Le printemps de l'éducation promis par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés*.

Au Sommet qui s'est tenu les 2, 3 et 4 juin 2005, les deux cents intervenantes et intervenants en éducation ont validé un plan d'action en vue de consolider le fonctionnement des écoles concernées et de leur permettre d'assumer pleinement leur mission. C'est le *Plan d'action – Article 23. Afin de compléter le système scolaire de langue française au Canada*.

Au terme du Sommet des intervenants et des intervenantes, neuf organismes participants ont voulu officialiser leur volonté de travailler en collaboration sur le dossier en signant un protocole d'entente dans le but d'appuyer et de promouvoir tout effort lié au *Plan d'action* adopté lors du Sommet et visant à contribuer à l'épanouissement de la langue française et de la culture francophone et des communautés francophones et acadiennes. Les organismes signataires du protocole d'entente sont :

- La Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)
- L'Alliance canadienne des responsables des enseignants et enseignantes en français langue maternelle (ACREF)
- L'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF)
- La Commission nationale des parents francophones (CNPF)
- La Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE)
- La Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF)
- La Fédération culturelle canadienne-française (FCCF)
- La Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF)
- La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada

> « On ne demandait pas aux gens autour de la table de s'engager financièrement ou autrement au nom de leur organisme, mais plutôt de s'engager à discuter et à développer ensemble une vision commune. C'est à partir de ce moment que les barrières sont tombées presque d'elles-mêmes. On s'est rendu compte au fond que l'on travaille tous pour la même cause. »
>
> Raymond Daigle
> Président du Comité tripartite

Lors du Sommet, il a été suggéré de mettre sur pied le Comité tripartite regroupant autour d'une même table les trois parties prenantes en matière d'éducation, soit les conseils scolaires et les organismes communautaires, les ministères de l'Éducation et le gouvernement du Canada, pour assurer le suivi aux conclusions du Sommet. Le mandat du Comité tripartite est de faciliter la mise en œuvre du *Plan d'action* et de rendre compte des progrès réalisés. Au cours de ses premières réunions, le Comité tripartite délègue à six groupes de travail, correspondant aux six axes du *Plan d'action*, le mandat d'assurer sous sa gouvernance la coordination et la mise en œuvre des divers éléments du *Plan d'action*. La coordination des axes Ressources humaines, Promotion de l'école de langue française et Infrastructures scolaires est confiée à la FNCSF. L'axe Pédagogie est coordonné conjointement par la FNCSF et le ministère de l'Éducation de l'Ontario. L'axe Petite enfance est confié à la CNPF et l'axe Action culturelle et identitaire est confié à l'ACELF et à la FCCF. L'annexe C présente, sous forme de tableau, les partenaires membres des six groupes de travail.

Le secrétariat et la coordination sont assumés par la FNCSF qui a comme rôle de soutenir la présidence du Comité tripartite, de coordonner les travaux du comité et des groupes de travail, ainsi que d'assurer la mise en place des communications et de la reddition de comptes. La FNCSF se voit aussi confier la tâche d'administrer un mécanisme de recherche-développement-innovation qui assure la coordination des études, des évaluations et des inventaires requis pour la mise en œuvre du *Plan d'action*. La partie communautaire est directement engagée dans le processus à partir de la Table nationale sur l'éducation présidée par la FNCSF.

Les intervenantes et les intervenants réunis au Sommet ont validé et finalisé, d'après le document préparatoire, les plans d'action relatifs à chacun des axes d'intervention. Ces planifications construites selon les principes d'une gestion axée sur les résultats constituent le *Plan d'action – Article 23. Afin de compléter le système scolaire de langue française au Canada*. La version finale du *Plan d'action*, rendue publique en février 2006, servira de feuille de route tout le long des travaux entrepris dans le cadre de la stratégie pour compléter le système d'éducation en français langue première au Canada. Élaboré de façon collective sous les bases légitimes d'aspirations ambitieuses et d'idéaux élevés, le *Plan d'action* fera l'objet d'une révision constante de sorte qu'il s'ajuste aux transformations continues de la situation qui évolue au gré des conjonctures politiques, économiques et démographiques. Les groupes de travail s'assureront de la cohérence et de la faisabilité du plan relatif à leur axe respectif en modelant leurs activités autour d'objectifs spécifiques réalistes, de résultats adaptés et d'indicateurs précis et disponibles tout en respectant les objectifs généraux visés dans le *Plan d'action*. Il sera question de cette démarche d'articulation dans la deuxième partie du présent document, « Bilan des réalisations ».

La mise sur pied d'une structure de collaboration où tous les partenaires auraient la possibilité d'exprimer leurs opinions, de faire part de leurs préoccupations et de leurs aspirations constitue un défi de taille. Le seul fait de réunir autour d'une même table des représentants des trois parties prenantes de l'éducation en français en milieu minoritaire, soit la communauté, y compris les conseils scolaires, les gouvernements des provinces et des territoires, et le gouvernement du Canada, représente un exploit en soi. Et pourtant, cet exploit a été réalisé en créant le Comité tripartite dont le mandat est d'assurer le suivi de l'initiative et d'encourager le climat de collaboration et de confiance entre les partenaires.

> « *On ne soulignera jamais assez l'importance d'avoir invité à une même table tous les joueurs et de voir ce que chacun pouvait apporter comme contribution à la mise en place d'écoles de langue française. Et c'est tellement plus efficace que de travailler tout seul dans son coin.* »
>
> Raymond Daigle
> Président du Comité tripartite

La création du Comité tripartite a donné lieu à un espace de réflexions suscitées par de nombreuses présentations sur divers sujets de l'heure en matière d'éducation. Ces réflexions se sont poursuivies dans les diverses instances et ont grandement contribué à faire avancer l'éducation en langue française en milieu minoritaire partout au Canada.

Compte tenu de son envergure et de sa complexité, la mise en œuvre du *Plan d'action* s'étend sur plusieurs années. La mise en branle des groupes de travail nécessite des mécanismes de concertation complexes et exige plusieurs démarches de planification du travail et d'organisation du fonctionnement des équipes. Le travail lié à l'atteinte des résultats du *Plan d'action* commence véritablement à prendre forme au cours de l'année 2007. Une fois la mise en œuvre du *Plan d'action* enclenchée, les orientations des différents axes se précisent et les réalisations commencent à se concrétiser.

À la création du Comité tripartite, l'étalement de la mise en œuvre du *Plan d'action* devait se faire sur une période de quatre ans avec l'objectif de rapporter des progrès réels et des résultats tangibles au moment d'un deuxième sommet prévu en 2010. Force fut d'admettre que l'échéancier de 2010 devait être modifié afin de prolonger la mise en œuvre jusqu'en 2012. Par conséquent, à sa réunion d'avril 2010, le Comité tripartite a décidé de faire le bilan des réalisations pour dresser le portrait de ce qui a été accompli et pour orienter les travaux en vue du prochain sommet. La deuxième partie du présent document fait état des réalisations de chaque axe depuis le début jusqu'à aujourd'hui, tandis que la troisième partie présente, dans une perspective d'avenir, des pistes d'action pour orienter les efforts de mise en œuvre du prochain plan d'action.

« Le Comité tripartite, c'est une expérience unique. C'est vraiment une première. C'est un lieu de discussions, d'échanges, de partages, de concertations où sont rassemblés les provinces, les conseils scolaires, la communauté et le gouvernement du Canada. Juste de rassembler tout ce monde-là, de travailler ensemble et de collaborer, ça procure une grande satisfaction et ça permet un apport important aux différents dossiers liés à l'éducation. »

Michel Ruest
Gestionnaire, Programmes et organismes nationaux
Patrimoine canadien

PARTIE 2 – BILAN DES RÉALISATIONS

Nous tenterons, dans cette partie, de faire le bilan des démarches entreprises par les différents groupes de travail des axes d'intervention du *Plan d'action – Article 23*. Nous nous attarderons sur les démarches qui ont mené à des constats, à des orientations et à des réalisations. Parfois, les réalisations rapportées sont le résultat d'une concertation et des travaux menés par un groupe de travail; d'autres fois, elles ont été mises en œuvre par un organisme participant et s'inscrivent dans les objectifs et les orientations du groupe de travail. Quoi qu'il en soit, les réalisations présentées contribuent entièrement à l'atteinte de l'un ou de l'autre des objectifs du *Plan d'action – Article 23*.

2.1 La petite enfance

Un arrimage essentiel et un chantier qui s'organise

Bien que l'article 23 garantisse les droits scolaires aux paliers primaire et secondaire seulement, la jurisprudence afférente à la Loi élargit sa portée en actualisant son « rôle de disposition réparatrice ». C'est dans ce contexte que le *Plan d'action* oriente les travaux vers l'élaboration de programmes de francisation précoce, d'alphabétisation familiale en français, d'intégration des garderies au système scolaire et d'autres services à la petite enfance francophone. Ces services sont essentiels pour assurer aux jeunes enfants une intégration efficace au système scolaire et l'égalité de leur rendement scolaire. La place de la petite enfance dans le système scolaire francophone en milieu minoritaire constitue un pilier pour assurer la vitalité des écoles de langue française et, par conséquent, la pérennité des communautés francophones et acadiennes du Canada.

> « Les parents sont conscients du développement global de leurs jeunes enfants. C'est pour cela qu'ils se permettent régulièrement de lever des drapeaux pour rappeler au milieu scolaire de respecter l'enfant d'âge préscolaire dans sa capacité d'apprendre à travers le jeu. »
>
> Luc Handfield
> Directeur général
> CNPF

Au cours de la dernière décennie, le développement des services à la petite enfance francophone a été un véritable chantier auquel ont travaillé plusieurs partenaires dont la CNPF, la FCFA, la FNCSF, le gouvernement du Canada par l'entremise du ministère du Patrimoine canadien (PCH), le ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux.

La CNPF préside la Table nationale sur le développement de la petite enfance, coordonne le groupe de travail de l'axe Petite enfance et copréside le chantier *Notre population* du Plan stratégique communautaire de la Fédération des communautés francophones et acadienne. C'est donc dans cet environnement stratégique que le groupe de travail de l'axe Petite enfance déploie ses efforts afin que les travaux de mise en œuvre du *Plan d'action – Article 23* s'arriment au Cadre national de collaboration de la Table nationale sur le développement de la petite enfance[1] et au Plan stratégique communautaire de la Fédération des communautés francophones et acadienne[2]. Tout en poursuivant les mêmes idéaux, le groupe de travail de l'axe Petite enfance se concentre sur les initiatives liées à l'éducation.

Pour une plus grande accessibilité des services

Afin d'atteindre l'objectif général du *Plan d'action*, le groupe de travail de l'axe Petite enfance reconnaît qu'il est essentiel, dans un premier temps, d'informer les parents sur les services offerts. En collaboration avec les différents partenaires, il met en œuvre une campagne de sensibilisation des parents. Cette campagne s'appuie sur les données de l'étude de marché commandée par la Table nationale sur l'éducation.

---

[1] Commission nationale des parents francophones (2007). *Cadre national de collaboration en développement de la petite enfance francophone en contexte minoritaire au Canada*, Ottawa, disponible sur le site Web de la CNPF au www.cnpf.ca.

[2] Fédération des communautés francophones et acadienne (2008). *Plan stratégique communautaire*, Ottawa, disponible sur le site Web de la FCFA au www.fcfa.ca.

En plus d'informer et d'attirer les parents vers les services à la petite enfance et à la famille, le groupe de travail se penche sur les structures d'accueil et d'accompagnement des parents en organisant un forum[3] sur le sujet. De plus, la CNPF, avec ses partenaires, met à la disposition des parents des ressources pertinentes. Parmi ces ressources, mentionnons le guide et la trousse d'animation intitulés *Voir grand, petit à petit*. Cette ressource publiée par l'ACELF propose aux familles exogames des idées pratiques pour favoriser le développement langagier de l'enfant, contribuer à la construction de son identité et le préparer à son entrée à l'école de langue française.

Pour un plus grand choix de services

Un ensemble d'initiatives a été mis sur pied pour faciliter le développement et le maintien de services à la petite enfance et à la famille. Parmi ces initiatives, la CNPF a mené une série d'études sur la mise en œuvre des centres de la petite enfance et de la famille dans les communautés francophones en situation minoritaire au Canada. Une première étude[4] présente des solutions de mise en œuvre des centres de la petite enfance et de la famille dans les communautés francophones en situation minoritaire; une deuxième étude[5] présente les coûts de la mise en œuvre et une troisième étude[6] avait pour objectif, entre autres, de présenter l'état de la situation quant aux services offerts par les secteurs de la santé et des services sociaux, et de dégager des pistes d'action et des recommandations pour aider les partenaires dans l'établissement d'un système intégré en développement de la petite enfance. Ces études ont permis de dégager les conditions gagnantes pour l'établissement de centre de la petite enfance et de la famille. Une de ces conditions est sans contredit la collaboration intersectorielle et la participation des parents. Pour renforcer cette collaboration et pour reconnaître la contribution des parents au développement, à la planification et à la gouvernance des services à la petite enfance, la CNPF a publié et diffusé le *Guide pratique sur la collaboration intersectorielle en petite enfance*[7]. C'est donc au moyen de ces ressources et dans ce contexte de collaboration que des centres de la petite enfance et de la famille ont vu le jour dans plusieurs communautés francophones du pays.

Pour des services de qualité

Au cours des dernières années, on peut observer une certaine prise en charge des services éducatifs à la petite enfance par les ministères de l'Éducation. L'offre de services à la petite enfance en milieu scolaire donne lieu à différentes initiatives qui participent à la vitalité des écoles de langue française et qui contribuent à l'épanouissement et à la pérennité des communautés francophones et acadiennes du Canada. L'ouverture des services à la petite enfance et à la famille a ainsi entraîné une réflexion profonde sur les programmes éducatifs offerts dans le milieu scolaire. Chaque province ou territoire a développé ou adapté des programmes qui correspondent aux besoins des communautés. Par exemple, l'Ontario, reconnaissant que les services éducationnels à la petite enfance constituent la clef de voûte de l'éducation en langue française, s'est donné comme cible d'ici à 2016-2017 de munir au moins 75 % de ses écoles de langue française de services de garderie.

Pour des ressources humaines qualifiées

Toujours dans le souci de bien connaître l'état de la situation, la CNPF a commandé une étude[8] sur les ressources humaines dans le domaine de la petite enfance. L'étude révèle que la demande en ressources humaines qualifiées est très élevée. En effet, certaines provinces ont augmenté considérablement leur offre de services à la petite enfance dans le milieu scolaire, ce qui a pour conséquence de provoquer une pénurie d'éducateurs et d'éducatrices. Certes, la formation formelle est un des outils privilégiés pour assurer la qualité des intervenantes et des intervenants, mais force est de reconnaître qu'il n'existe pas de programme de formation dans toutes les communautés. Devant ce vide, le réseautage vient donc faciliter et appuyer la formation continue en favorisant

[3] Commission nationale des parents francophones (2011). *L'accueil et l'accompagnement du parent dans les communautés francophones en contexte minoritaire*, Ottawa, disponible sur le site Web de la CNPF au www.cnpf.ca.

[4] Commission nationale des parents francophones (2007). *Étude sur la mise en œuvre des centres de la petite enfance et de la famille dans les communautés francophones en situation minoritaire*, Ottawa, disponible sur le site Web de la CNPF au www.cnpf.ca.

[5] Commission nationale des parents francophones (2007). *Étude sur les coûts de la mise en œuvre des centres de la petite enfance et de la famille dans les communautés francophones en situation minoritaire*, Ottawa, disponible sur le site Web de la CNPF au www.cnpf.ca.

[6] Commission nationale des parents francophones (2009). *Le meilleur est… avenir!*, Ottawa, disponible sur le site Web de la CNPF au www.cnpf.ca.

[7] Commission nationale des parents francophones (2007). *Guide pratique sur la collaboration intersectorielle en petite enfance*, Ottawa, disponible sur le site Web de la CNPF au www.cnpf.ca.

[8] Commission nationale des parents francophones (2009). *Ressources humaines : répertoire des programmes de formation en développement de la petite enfance en français au Canada*, Ottawa, disponible sur le site Web de la CNPF au www.cnpf.ca.

l'accessibilité des connaissances et des pratiques exemplaires en petite enfance. Une stratégie de ressources humaines doit donc être diversifiée et favoriser une plus grande possibilité d'échange, de réseautage et d'entraide. C'est dans cet esprit que la CNPF a mené une recherche pour répertorier les pratiques en réseautage[9].

Une autre recherche[10] pour le compte de la CNPF a été effectuée en 2009 afin de faire l'inventaire des pratiques culturelles pour la petite enfance des organismes nationaux, provinciaux et territoriaux des communautés francophones et acadiennes. La recherche révèle l'importance de l'incidence des pratiques en vitalité culturelle sur l'apprentissage et sur la vitalité des communautés francophones et acadiennes, et ce, dès la petite enfance. C'est pourquoi le groupe de travail joint ses efforts à ceux du groupe de travail de l'axe Action culturelle et identitaire pour mettre en place différentes initiatives permettant de contrer le manque de ressources et favorisant la construction identitaire des jeunes enfants. Parmi ces initiatives, mentionnons le stage annuel de perfectionnement en construction identitaire de l'ACELF ainsi que l'outil d'intervention *Mieux comprendre*, *mieux intervenir*[11] qui consiste en une autoformation conçue de façon qu'une personne ou un petit groupe puisse s'approprier les concepts clés de la construction identitaire et les mettre en application pour améliorer ses interventions auprès des jeunes.

Enfin, pour valoriser et reconnaître la profession d'intervenantes et d'intervenants à la petite enfance francophone, la CNPF a développé une série de quatre vidéos intitulée *Le développement de la petite enfance, plus qu'une carrière!*[12].

Un travail à poursuivre

Toujours avec l'ambition d'atteindre l'objectif général du *Plan d'action*, le groupe de travail poursuit ses travaux en précisant davantage les priorités en fonction de la zone d'influence directe de l'axe Petite enfance et en fonction des besoins liés à l'éducation. Afin d'élargir cette zone d'influence, la collaboration demeure le mot d'ordre. Dans une perspective d'avenir, le groupe de travail souhaite ainsi conjuguer ses efforts avec les autres axes pour réaliser l'objectif général de l'axe Petite enfance.

Une étude importante portant sur la petite enfance est à la base d'une réflexion profonde de tous les intervenants et de toutes les intervenantes en éducation. En effet, l'étude intitulée *Là où le nombre le justifie… V : Petite enfance et autonomie culturelle*[13], réalisée pour le compte de la CNPF par Rodrigue Landry, directeur général de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, confirme que le secteur de la petite enfance constitue le principal défi pour la vitalité des communautés francophones et acadiennes.

En 2006, les deux tiers des enfants d'ayants droit sont nés de parents exogames (mariages mixtes) comparativement à la moitié en 1986. Le taux de transmission de la langue française varie beaucoup selon la structure familiale, soit 93 % si les deux parents sont francophones, 34 % si la mère est francophone et 15 % si le père est francophone. L'exogamie est fortement associée à un faible taux de la transmission du français aux enfants, mais on croit que, si ces parents étaient mieux avisés, ils seraient plus en mesure de transmettre les deux langues officielles à leurs enfants et d'en faire des Canadiennes et des Canadiens entièrement bilingues. Landry propose une stratégie globale et efficace pour la petite enfance comportant un volet promotionnel, un volet administratif et un volet sur les structures d'accueil. La réflexion engendrée par cette étude va grandement influencer les orientations futures et, par conséquent, le rôle du groupe de travail de l'axe Petite enfance. Il en sera question dans la partie de ce bilan qui traite des perspectives d'avenir.

[9] Commission nationale des parents francophones (2009). *Ressources humaines : répertoire des pratiques en réseautage*, Ottawa, disponible sur le site Web de la CNPF au www.cnpf.ca.

[10] Commission nationale des parents francophones (2009). *Inventaire des pratiques en vitalité culturelle en DPE des organismes nationaux/provinciaux/territoriaux des CFA*, Ottawa, disponible sur le site Web de la CNPF au www.cnpf.ca.

[11] Association canadienne d'éducation de langue française (2009). *Mieux comprendre, mieux intervenir*, Québec, disponible sur le site Web de l'ACELF au www.acelf.ca.

[12] Commission nationale des parents francophones. *Le développement de la petite enfance, plus qu'une carrière!*, Ottawa, disponible sur le site Web de la CNPF au www.cnpf.ca.

[13] ICRML (2010). *Là où le nombre le justifie… V : Petite enfance et autonomie culturelle*, Moncton, rapport de recherche réalisé par Rodrigue Landry pour la Commission nationale des parents francophones, disponible sur le site Web de la CNPF au www.cnpf.ca.

2.2 La pédagogie

Des besoins communs et des solutions partagées

Bien que le développement des programmes d'études et les moyens pédagogiques pour les livrer relèvent principalement de la responsabilité du ministère de l'Éducation de chaque province et territoire, et auxquels les conseils scolaires doivent participer pleinement, il n'en demeure pas moins que les intervenantes et les intervenants en éducation de langue française en milieu minoritaire, à l'échelle canadienne, reconnaissent qu'elles et ils partagent certains besoins et qu'il serait avantageux de se donner des orientations communes pour atteindre la mission véhiculée par l'article 23. Ces besoins, tels qu'ils sont reconnus dans le *Plan d'action*, se font sentir dans les domaines des programmes d'études, de la francisation, de la pédagogie, des ressources pédagogiques, de l'apprentissage médiatisé ainsi que dans le domaine de la recherche, du développement et de l'innovation. Bien que ces besoins soient ressentis dans l'ensemble des provinces et des territoires, les moyens et les ressources pour les combler varient d'un endroit à l'autre.

> « Ce que nous avons à faire dans les écoles de langue française, c'est de transmettre la langue française de sorte que les jeunes puissent l'utiliser pour apprendre tout le long de leur vie. En plus d'être un outil d'apprentissage, la langue française sert à s'approprier la culture. Ce qu'on veut, ce sont des jeunes confiants en leurs capacités et en leur identité. »
>
> Ginette Plourde
> Directrice, Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française
> Ministère de l'Éducation de l'Ontario

Le groupe de travail de l'axe Pédagogie, mis sur pied en 2007, a donc fait le choix stratégique de miser sur les acquis des provinces et des territoires, et d'en faire bénéficier l'ensemble dans un esprit de partage.

Pour des programmes d'études de qualité

Un des objectifs du *Plan d'action* en matière de pédagogie est de doter les écoles de langue française en situation minoritaire de programmes d'études, spécifiquement élaborés ou adaptés à cette fin, qui tiennent compte des caractéristiques et des besoins particuliers des élèves visés tout en assurant une qualité égale aux programmes offerts dans les écoles de la majorité. En élaborant ou en adaptant les programmes d'études, chaque province et territoire intègre la culture d'expression française régionale, pancanadienne et mondiale de sorte que les élèves sont continuellement mis en contact avec les référents de cette culture. C'est en poursuivant cette vision que le Consortium du Projet pancanadien de français langue première (PPCFLP) du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), qui est composé de toutes les instances provinciales et territoriales à l'exception du Québec, a mis sur pied le projet d'élaboration d'un Cadre pancanadien pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française. Ce projet, financé conjointement par les provinces et les territoires participants et le ministère du Patrimoine canadien, favorisera l'intégration d'éléments visant la construction identitaire et l'appropriation culturelle chez l'élève au sein des programmes d'études provinciaux et territoriaux, et des pratiques pédagogiques des enseignantes et des enseignants des écoles de langue française en contexte minoritaire. Le projet consiste en l'élaboration d'un document de fondements pour une approche culturelle de l'enseignement, d'une banque de référents culturels, d'un répertoire de stratégies pédagogiques ainsi que d'une trousse de formation.

Les produits visés par le projet tiennent compte d'un projet similaire déjà achevé en Ontario, du *Cadre d'orientation en construction identitaire*[14] de l'ACELF, ainsi que des principes élaborés dans la *Trousse du passeur culturel*[15] et s'adressent aux concepteurs et aux conceptrices de programmes d'études, aux producteurs et aux productrices de ressources pédagogiques, au personnel enseignant, ainsi qu'aux intervenants et aux intervenantes en éducation.

[14] Association canadienne d'éducation de langue française (2006). *Cadre d'orientation en construction identitaire*, Québec, disponible sur le site Web de l'ACELF au www.acelf.ca.

[15] Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick (FCDEF, FCCF, ACELF) (2009). *Trousse du passeur culturel*, disponible à l'adresse www.passeurculturel.ca.

Pour une pédagogie adaptée

L'adaptation de la pédagogie constitue l'une des conditions essentielles à la réussite scolaire et à la construction identitaire des élèves qui fréquentent les écoles de langue française en milieu minoritaire. La Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE) a entrepris un travail de définition de cette pédagogie et d'un modèle de formation pour permettre au personnel enseignant de se l'approprier.

En s'inspirant de la recherche sur le sujet, entre autres celle que Marianne Cormier avait réalisée en 2005[16], la FCE voit également à la production d'une série de capsules vidéo illustrant des échanges pédagogiques qui tiennent compte de principes répondant aux besoins de l'apprentissage et de l'enseignement en milieu minoritaire. Ces capsules appuieront le personnel enseignant dans son cheminement pédagogique personnel et s'insèreront dans des trames thématiques destinées à la formation initiale et continue.

Ce tournage pancanadien de capsules dans les écoles de langue française servira aussi à la production d'une série de 13 émissions documentaires sur la construction identitaire, parrainée par la FCE dans le cadre de cette initiative. L'ensemble de la production audiovisuelle du projet est rendue possible grâce à un partenariat développé par la FCE, avec le groupe-média TFO et les Productions Rivard inc., ainsi que par les ministères de l'Éducation des provinces et des territoires où le français est la langue de la minorité.

Ce projet se donne comme fondement principal d'être conçu par et pour le personnel enseignant. La FCE reçoit ainsi l'appui de comités consultatifs constitués de membres du personnel enseignant des quatre coins du Canada et de chercheurs dans le domaine de l'éducation en français.

Par ailleurs, tout en développant ces ressources, la FCE est associée au projet d'élaboration d'un cadre pancanadien pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française développé par le CMEC en collaborant à la production d'un répertoire de stratégies pédagogiques qui constitue le produit n° 3 du projet du CMEC.

Pour une francisation efficace

L'objectif 2 du *Plan d'action* en matière de pédagogie est de développer des mesures de francisation en milieu scolaire qui peuvent être mises en place, avec les ressources adéquates, dans les écoles de langue française en situation minoritaire. Un des défis dans le domaine de la francisation est de disposer de ressources pédagogiques adéquates. La télévision éducative de langue française de l'Ontario (TFO), en collaboration avec la Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française (DPPELF) du ministère de l'Éducation de l'Ontario, a lancé en avril 2010 le moteur de recherche IBOU. Cet outil est destiné à aider les professionnels du milieu de l'éducation à trouver facilement, sur différents sites Web, les ressources pédagogiques de langue française, dont les ressources pour la francisation ainsi que les ressources pour faciliter l'accueil et l'accompagnement des nouveaux arrivants. La contribution de l'ensemble des institutions éducatives et des maisons d'édition pancanadiennes pourrait enrichir la banque de données.

Un autre défi qui se présente aux responsables de la francisation des élèves dans les écoles de langue française est d'établir le profil de ces élèves afin de cibler les interventions adéquates dans leur processus d'acquisition des compétences linguistiques. Dans le but de répondre à ce besoin, l'Ontario s'est inspiré de la recherche qui sous-tend le *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)*[17] pour développer la *Trousse d'acquisition de compétences langagières en français (TACLEF)*[18]. Cette ressource permet au personnel enseignant d'établir le profil initial des compétences langagières en français des élèves de la maternelle à la 12e année dont le français n'est pas la langue première, et de cibler les interventions nécessaires dans les domaines de la communication orale, de la lecture et de l'écriture. Cette ressource fait l'objet d'une formation qui est déjà amorcée dans certaines provinces et qui pourrait s'étendre à l'ensemble des provinces et des territoires.

---

[16] ICRML (2005). *La pédagogie en milieu minoritaire francophone : une recension des écrits*, Moncton, document établi par Marianne Cormier pour le compte de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, disponible sur le site Web de la FCE au www.ctf-fce.ca.

[17] Conseil de l'Europe (2000). *Un cadre européen commun de référence pour les langues : Apprendre, enseigner, évaluer*, disponible sur le site Web du Conseil de l'Europe, division des politiques linguistiques au www.coe.int/t/dg4/linguistic/default_fr.asp.

[18] Ministère de l'Éducation de l'Ontario (2011). *Trousse d'acquisition de compétences langagières en français (TACLEF)*, disponible au Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques (CFORP).

Pour des ressources pédagogiques appropriées

Le *Plan d'action* de 2005 faisait état du manque de ressources pédagogiques pertinentes dans l'ensemble des écoles de langue française en milieu minoritaire. C'est en réaction à ce constat que l'objectif 4 lié à la pédagogie est de mettre en œuvre une stratégie nationale en matière de ressources pédagogiques qui répond aux besoins des écoles de langue française en milieu minoritaire. Dans la poursuite de cet objectif, la FNCSF, le RNDGÉ et le CFORP signaient, en octobre 2009, un protocole d'entente en vertu duquel la Stratégie nationale en matière de ressources pédagogiques (SNRP) serait mise en place. La SNRP vise à développer des mécanismes pour mettre en commun les ressources pédagogiques destinées à appuyer la mise en œuvre des programmes d'études provinciaux et territoriaux, à faciliter leur accès et à répondre ainsi aux besoins des conseils scolaires pour soutenir la réussite scolaire et la construction identitaire des élèves ainsi que la réussite professionnelle du personnel enseignant.

Dans le cadre de la SNRP, quelques projets de développement ont vu le jour, certains sont en cours ou font l'objet d'exploration pour un développement éventuel. Parmi les réalisations, mentionnons le magazine *Minimag*. Cette ressource ontarienne s'adressant aux élèves de 4 à 7 ans s'est vue transformée en magazine pancanadien. Tous les conseils scolaires ont répondu de façon positive au développement de cette première ressource commune.

Un autre projet d'envergure s'inscrit dans la vision de la SNRP. Il s'agit du développement de ressources en matière d'accueil. En effet, l'ACELF, en collaboration avec la FCE et le RNDGÉ, forte de ses réflexions sur la diversité culturelle au sein des écoles de langue française du Canada, élabore une trousse de construction identitaire. La trousse *Voir grand ensemble*[19], qui est un complément à la série *Voir grand*, comprend un livret traitant de construction identitaire dans une perspective de diversité culturelle ainsi qu'un guide d'animation.

Un travail à poursuivre

Conscient de l'importance capitale des outils d'apprentissage médiatisé en situation minoritaire, le groupe de travail veut poursuivre ses actions pour intégrer à l'enseignement des approches et des outils d'apprentissage médiatisé qui répondent à leurs besoins. Le groupe prévoit dresser le portrait de l'apprentissage médiatisé dans chaque région, identifier les besoins et les défis, et promouvoir les partenariats régionaux et pancanadiens. Ces partenariats ont pour objectif de faciliter l'échange, la traduction, la mise en contexte et la diffusion d'objets d'apprentissage ainsi que la mise en commun d'expertises aux fins d'élaboration de contenus numériques.

De plus, dans le cadre de la SNRP, des démarches sont entreprises pour explorer le concept d'espace virtuel de formation continue qui prendrait la forme d'une vitrine sur l'éducation en langue française. Cette idée a vu le jour au sein du groupe de travail de l'axe Ressources humaines. Il en sera question dans la section qui traite de cet axe.

Enfin, dans l'optique d'apporter un nouvel éclairage sur les pratiques pédagogiques, le groupe de travail de l'axe Pédagogie poursuit ses démarches pour mettre en place des services de recherche-développement-innovation de portée nationale dédiés à l'éducation de langue française en milieu minoritaire. Une table ronde de chercheurs est mise sur pied afin de mettre en lumière les recherches et les approches prisées pour renouveler l'enseignement en milieu minoritaire, et fournir des pistes d'orientation pour entreprendre les prochaines étapes.

Dans l'esprit de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, les membres du groupe de travail de l'axe Pédagogie reconnaissent que l'enseignement dans les écoles de langue française en milieu minoritaire exige des dispositions particulières, un encadrement approprié et des ressources conçues selon les particularités de la situation. Malgré le travail accompli et les standards de qualité atteints à plusieurs égards, ils sont conscients qu'il reste beaucoup à faire pour rencontrer les attentes d'excellence fixées par le *Plan d'action*. Ils misent sur la poursuite de la collaboration déjà bien établie et maintiennent les objectifs ambitieux de départ.

[19] *Voir grand ensemble* est en préparation et sera prêt à l'automne 2011 sur le site Web de l'ACELF au www.acelf.ca.

2.3 L'action culturelle et identitaire

Deux organismes mettent la table

S'appuyant sur la jurisprudence relative à l'article 23, le *Plan d'action* de 2005 place l'école de langue française au centre du développement des communautés francophones en contexte minoritaire. Le *Plan d'action – Article 23* prévoit donc des dispositions pour animer ces lieux en leur conférant un caractère à la fois de nature pédagogique et communautaire. En 2005, deux organismes nationaux avaient déjà entrepris des démarches sérieuses pour comprendre et animer l'espace identitaire et culturel des communautés francophones du Canada. L'ACELF se démarquait déjà par ses travaux sur la construction identitaire et la FCCF avait fait ses preuves pour promouvoir l'expression artistique et culturelle des communautés francophones et acadiennes. Il allait de soi que ces deux organismes codirigent le groupe de travail de l'axe Action culturelle et identitaire.

> « *On sait que les arts et la culture représentent une des voies royales pour forger l'identité et le sentiment d'appartenance. C'est pourquoi nous avons voulu travailler avec les gens du milieu des arts et de la culture pour développer des outils qui tiennent compte de ces deux aspects.* »
>
> *Richard Lacombe*
> *Directeur général*
> *ACELF*

Dès le début des travaux, les organismes participants ont voulu jeter les bases d'une véritable table nationale sur l'action culturelle et identitaire. C'est ainsi que la Table de l'axe Action culturelle et identitaire (TAACI) a vu le jour. Depuis, plusieurs provinces et territoires ont mis en place des tables de concertation pour assurer le développement d'une structure durable de collaboration entre les milieux de l'éducation, des arts et de la culture. Les travaux de ces tables reflètent fidèlement les besoins et la réalité des différentes régions. Plusieurs entrevoient que ces tables provinciales/territoriales se joindront à la TAACI et formeront une coalition nationale désireuse d'appuyer les intervenantes et les intervenants scolaires, artistiques et culturels qui œuvrent auprès des jeunes francophones du Canada.

Afin d'atteindre les objectifs généraux du *Plan d'action*, la TAACI s'est dotée de mécanismes pour s'assurer que chaque projet est mené à terme. Entrepris à l'automne 2009, un processus d'identification de porteur de dossier a fait en sorte que chaque organisme, en acceptant la responsabilité d'un projet, se tient garant d'en définir les paramètres, de réviser le projet, au besoin, et de le mener à terme en tenant compte des objectifs du *Plan d'action* et du financement.

Pour une construction identitaire solide

Au cours de la dernière décennie, le concept de construction identitaire a pris une place importante dans le processus d'amélioration du système scolaire de langue française en milieu minoritaire. Afin de se donner un langage commun et une compréhension partagée de ce concept, l'ACELF a lancé une importante réflexion collective à l'échelle nationale. En s'associant à un vaste réseau d'intervenantes et d'intervenants, ainsi qu'aux partenaires du milieu de l'éducation, l'ACELF s'est engagée à développer, dans le cadre de ses actions, le créneau de la construction identitaire. Cette démarche a permis d'élaborer une définition et un cadre conceptuel présenté dans le document intitulé *Cadre d'orientation en construction identitaire*[20]. Le modèle qui y est présenté est aujourd'hui partagé par la plupart des milieux d'éducation de langue française du pays. Il constitue une base solide sur laquelle s'appuyer pour concevoir un ensemble cohérent d'actions, de programmes et d'outils favorisant la construction de l'identité francophone des jeunes.

L'école de langue française en milieu minoritaire doit se donner une vision commune axée, à la fois, sur la réussite scolaire et la construction identitaire, celles-ci étant étroitement liées. Un des mandats de la TAACI est de servir de lieu de concertation privilégiée entre les intervenants des milieux culturels et de l'éducation pour une mobilisation conjointe et stratégique afin de se donner une vision commune. Les membres de la TAACI croient qu'un environnement scolaire qui intègre la culture et qui reconnaît l'apport des arts dans le développement global de la personne constitue un milieu favorisant la construction identitaire des élèves.

[20] Association canadienne d'éducation de langue française (2006). *Cadre d'orientation en construction identitaire*, Québec, disponible sur le site Web de l'ACELF au www.acelf.ca.

> « Les artistes apportent une autre approche qui est peut-être axée davantage sur une création ouverte et une découverte de soi par les arts. Cette façon de faire est gagnante et a fait ses preuves, puisqu'elle permet aux jeunes de s'ouvrir au fait de pouvoir créer en français, de vivre des expériences artistiques émouvantes qui les affectent profondément. »
>
> Éric Dubeau
> Directeur général
> FCCF

Pour créer cet environnement, le milieu de l'éducation doit se doter de politiques culturelles et linguistiques qui ont force de loi et qui régissent les interventions en aménagement linguistique et culturel relevant des ministères de l'Éducation, des conseils scolaires et des écoles. L'Ontario est un précurseur en matière de politique d'aménagement linguistique et culturel, et sert d'inspiration aux autres provinces et territoires. Dans le but d'accompagner les conseils scolaires dans leur processus menant à l'adoption ou à la révision de politiques linguistiques et culturelles, la TAACI, en collaboration avec la FNCSF, a élaboré un document intitulé *Éléments constitutifs d'une politique linguistique et culturelle*[21]. Ce guide, diffusé auprès des 31 conseils scolaires de langue française en milieu minoritaire, est une référence pour évaluer et réviser les politiques linguistiques et culturelles existantes ou pour guider l'élaboration de nouvelles politiques.

Pour un environnement culturel et artistique riche

Les membres de la TAACI ont mis leurs efforts et leurs expertises en commun pour développer des ressources qui favoriseront la construction identitaire des jeunes fréquentant les écoles de langue française. C'est ainsi qu'à la suite d'une consultation portant sur les résultats de la *Recherche-action sur le lien langue-culture-éducation en milieu minoritaire francophone*[22], la Fédération canadienne des directions d'école francophones (FCDEF), dans le cadre des travaux de la TAACI, proposait à l'ACELF et à la FCCF d'établir un partenariat afin d'élaborer une stratégie pour sensibiliser les directions d'école à la contribution des arts et de la culture à l'apprentissage et à la construction identitaire des élèves. Grâce au parrainage du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick qui agit au nom des gouvernements provinciaux et territoriaux participants, le projet de la *Trousse du passeur culturel*[23] voit le jour. Relevant les concepts de construction identitaire et de passeur culturel, cette trousse, qui s'adresse aux directions d'école, présente une vision, des outils et des ressources visant à enrichir l'environnement culturel des écoles de langue française. Largement diffusée dans toutes les provinces et tous les territoires, cette trousse a fait l'objet d'une formation dont un grand nombre de directions d'école a pu bénéficier. De plus, le projet met à la disposition des internautes un site Web[24] offrant des modèles, un réseau de discussions et d'échanges, ainsi qu'un répertoire de ressources artistiques et culturelles par province ou territoire.

La TAACI veut d'abord maximiser l'usage des ressources existantes en intensifiant leur diffusion et en favorisant l'accès à des formations. Certaines de ces ressources seront adaptées pour répondre à une plus grande clientèle. C'est le cas de la *Trousse du passeur culturel* qui fait l'objet d'une adaptation pour répondre aux besoins des intervenantes et des intervenants en petite enfance. Il a été question de développer des outils découlant de cette trousse pour répondre aux besoins des enseignantes et des enseignants, des parents ainsi que des élèves.

Afin d'enrichir l'environnement culturel et artistique, les provinces et les territoires ont développé plusieurs initiatives inspirées des réflexions et des travaux de la TAACI. Par exemple, le Nouveau-Brunswick, à l'instar de l'Ontario et à la suite d'une recommandation issue des États généraux des arts et de la culture, élabore sa politique en aménagement linguistique et culturel. D'autre part, le projet du CMEC portant sur la culture, et dont il a été question plus haut, vise à développer une approche culturelle de l'enseignement pour les écoles de langue française en milieu minoritaire.

---

[21] Fédération nationale des conseils scolaires francophones (2009). Éléments constitutifs d'une politique linguistique et culturelle, Ottawa, disponible sur le site Web de la FNCSF au www.fncsf.ca.

[22] Fédération culturelle canadienne-française (2004). Recherche-action sur le lien langue-culture-éducation en milieu minoritaire francophone, menée par Marc Haentjens et Geneviève Chagnon-Lampron pour le compte de la FCCF.

[23] Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick (FCDEF, FCCF, ACELF) (2009). Trousse du passeur culturel, disponible à l'adresse www.passeurculturel.ca.

[24] www.passeurculturel.ca.

Pour la vitalité linguistique et culturelle des communautés

En plaçant les écoles de langue française au centre du développement des communautés francophones et acadiennes en contexte minoritaire, les politiques d'aménagement linguistique et culturel qu'elles ont adoptées doivent tenir compte des liens étroits qu'il faut tisser avec les partenaires de la communauté. Une des dispositions prévues dans le guide d'élaboration d'une politique linguistique et culturelle recommande que les conseils scolaires et les écoles en milieu minoritaire voient à ce que des partenariats soient établis avec les organismes artistiques et culturels afin de rendre accessibles aux élèves les productions et les activités artistiques et culturelles, et de rapprocher les élèves des milieux culturels et des gens qui sont des passeurs culturels. Il est apparu aux membres de la TAACI que cet objectif ainsi que la plupart des objectifs du *Plan d'action* ne pouvaient être concrétisés que par des actions entreprises à l'échelle provinciale ou territoriale, et même locale. Ils recommandent donc de poursuivre la mise en place de tables provinciales et territoriales en arts, en culture et en éducation.

La présence des jeunes dans les structures de conceptualisation, de planification et de décision en matière d'éducation et de culture est importante pour les membres de la TAACI. C'est pourquoi ils appuient la FJCF dans ses démarches d'élaboration de ressources et de répertoires destinés aux jeunes désirant jouer un rôle actif dans les prises de décision. Cet objectif découle de la *Stratégie d'intervention jeunesse*[25] qui est une initiative de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne menée en collaboration avec la FJCF et ses partenaires du milieu de la jeunesse. Elle constitue une référence de premier choix en matière d'engagement civique par les jeunes.

Un travail à poursuivre

Les membres de la TAACI manifestent le besoin de poursuivre le travail de collaboration en l'orientant davantage vers des actions concrètes. Ils souhaitent mobiliser les partenaires et les ressources du milieu des arts et de la culture, du milieu scolaire et communautaire pour développer des outils adaptés aux besoins de ces milieux. Ils souhaitent également réaliser un plus grand arrimage entre les groupes de travail des autres axes afin de les influencer de sorte que la composante culture et celle de la construction identitaire soient prises en compte dans l'élaboration des différentes initiatives.

> « *L'école doit s'ouvrir sur la communauté pour être un moteur de vitalité. En allant à la rencontre d'artistes, de gens du milieu culturel ou de tout autre domaine professionnel, on fait la démonstration que la vitalité de la francophonie existe au-delà de l'école au cœur même de la communauté.* »
>
> Richard Lacombe
> Directeur général
> ACELF

Pour réaliser ces objectifs, les coprésidents de la TAACI se rallient aux membres de la Table nationale sur l'éducation pour mettre sur pied un projet rassembleur. Ce projet aurait le potentiel de mobiliser les ressources de l'ensemble des partenaires qui désirent contribuer à l'efficacité du système scolaire de langue française et assurer ainsi l'épanouissement de la langue française et de la culture francophone dans les communautés francophones et acadiennes du Canada. Il sera question du projet rassembleur plus loin dans ce document.

2.4 Les ressources humaines

Circonscrire le champ d'action

L'objectif général du *Plan d'action* relatif à l'axe Ressources humaines prévoit d'« avoir toutes les ressources humaines compétentes nécessaires, outillées pour offrir une instruction de qualité exemplaire à une proportion beaucoup plus grande de l'effectif scolaire cible des écoles de langue française[26] ». Cet objectif se décline en quatre objectifs spécifiques concernant le recrutement, le maintien, la formation initiale et la formation continue de

[25] Fédération de la jeunesse canadienne-française (2009). *Stratégie d'intervention jeunesse*, Ottawa, disponible sur le site Web de la FJCF au www.fjcf.ca.

[26] Fédération nationale des conseils scolaires francophones (2006). *Plan d'action – Article 23*, Ottawa, disponible sur le site Web de la FNCSF au www.fncsf.ca.

l'ensemble du personnel travaillant dans le domaine scolaire au sein des communautés francophones en milieu minoritaire. Or, il est reconnu que le recrutement, l'embauche, l'affectation et le maintien des ressources humaines relèvent du pouvoir exclusif des conseils scolaires. Bien qu'il soit de l'autorité des gouvernements provinciaux et territoriaux de déterminer les qualifications de base requises du personnel enseignant et administratif des écoles, les conseils scolaires doivent en outre assumer les besoins particuliers de développement professionnel de leurs ressources humaines. C'est dans ce contexte organisationnel que les membres du groupe de travail ont reconnu les limites de leur champ d'action et qu'ils ont dû cerner davantage leur mandat et la portée de leurs travaux.

Pour mieux connaître les besoins en ressources humaines

Avant d'entreprendre le travail, les membres du groupe de travail ont tenu à mieux connaître l'état de la situation pancanadienne des ressources humaines. C'est dans cette quête d'informations que le groupe de travail a commandé une recherche auprès de l'Institut canadien de recherche en politiques et administration publiques de l'Université de Moncton. Le rapport de cette recherche menée par Daniel Bourgeois intitulée *Recrutement, maintien et formation du personnel scolaire dans les communautés francophones et acadiennes en milieu minoritaire au Canada*[27] a été livré le 31 août 2008. Selon les conclusions de ce rapport, il semblerait qu'à l'échelle nationale les universités formeraient assez d'enseignantes et d'enseignants pour combler le nombre de postes envisagés d'ici à 2013. Cependant, les véritables défis se vivront différemment selon les régions en raison de la croissance de l'urbanisation, de la migration interprovinciale et de l'immigration. Le recrutement de spécialistes, comme des psychologues et des orthophonistes, demeurera également un défi. Bien que les institutions de formation forment un grand nombre de professionnels, plusieurs régions connaissent déjà une pénurie d'enseignantes et d'enseignants et certains conseils scolaires sont forcés d'embaucher du personnel non qualifié pour répondre à leur besoin. Cette situation s'explique par le fait que plusieurs finissantes et finissants des facultés d'éducation de langue française choisissent de travailler dans les régions urbaines plutôt que rurales et, parfois, dans les conseils scolaires anglophones et dans les programmes d'immersion.

Devant cette situation, le groupe de travail a pu cibler ses efforts pour mettre en place des initiatives susceptibles d'avoir un impact sur l'objectif général de l'axe.

Pour mieux répondre aux besoins en ressources humaines

En réaction aux conclusions de la recherche, le groupe de travail a entrepris des démarches pour mettre sur pied un portail d'emploi qui permettrait de coordonner les offres d'emploi des 31 conseils scolaires avec les demandes du personnel qualifié en quête de travail. Bien que cet outil s'avère toujours une solution pour répondre aux besoins en ressources humaines dans certains secteurs spécialisés et certaines régions éloignées, le groupe de travail a pour l'instant mis en veilleuse l'élaboration du projet.

Toujours dans l'intention de répondre aux besoins en ressources humaines, le groupe de travail s'est également penché sur les exigences de certification du personnel enseignant et sa mobilité d'une province ou d'un territoire à une ou à un autre. La réflexion des membres du groupe de travail s'appuie sur les travaux du CMEC. En effet, les ministres de l'Éducation se sont entendus pour que la profession enseignante respecte les dispositions de l'accord sur le commerce intérieur (ACI) par lequel les organismes de réglementation des professions doivent assurer la pleine mobilité de la main-d'œuvre au Canada. Dans la foulée de cette entente, le CMEC s'est fixé comme objectif de veiller à ce que les enseignantes et les enseignants certifiés puissent se déplacer d'une région à l'autre, tout en conservant leur droit d'occuper un emploi dans la profession enseignante. Pour atteindre cet objectif, des démarches sont en cours pour mettre en place des mécanismes de conciliation des politiques et des pratiques provinciales et territoriales.

Un des secteurs de spécialisation qui exige une stratégie nationale afin de combler les besoins en ressources humaines est sans contredit le domaine de la petite enfance. Le groupe de travail appuie les démarches de la Table nationale sur le développement de la petite enfance pour élaborer une stratégie nationale en ressources humaines francophones dans ce domaine.

C'est également dans les régions éloignées que le recrutement et le maintien des effectifs professionnels représentent un défi. Afin d'appuyer les conseils scolaires, le groupe de travail a mis sur pied un réseau d'échange de pratiques exemplaires pour assurer la relève du personnel administratif. Avec la contribution des conseils scolaires, une

[27] Fédération nationale des conseils scolaires francophones (2008). *Recrutement, maintien et formation du personnel scolaire dans les communautés francophones et acadiennes en milieu minoritaire au Canada*, Moncton, disponible sur le site Web de la FNCSF au www.fncsf.ca.

recension des plans de relève permettra d'identifier les priorités et les stratégies gagnantes, et d'en faire bénéficier l'ensemble des conseils scolaires.

Pour des ressources humaines compétentes

Pour travailler dans une école de langue française en milieu minoritaire, il est reconnu que les membres du personnel doivent avoir des compétences particulières associées au double mandat de cette école, soit « d'éduquer les élèves qui la fréquentent et de protéger, de valoriser et de transmettre la langue et la culture de la communauté qu'elle dessert[28] ». La gestion de l'enseignement et des apprentissages doit tenir compte des réalités linguistiques et culturelles propres aux communautés. Une approche culturelle de l'enseignement contribue grandement à remplir le double mandat de l'école de langue française.

Dans le but d'appuyer les efforts déployés par les conseils scolaires et les écoles qui veulent assurer le perfectionnement professionnel continu des ressources humaines, le groupe de travail entreprend des démarches pour explorer l'idée d'une initiative d'apprentissage continu qui prendra la forme d'un espace virtuel collaboratif se présentant comme une vitrine sur l'éducation de langue française. Cette vitrine servira d'outil de réseautage et de perfectionnement continu, et de ressources diverses destinées à l'ensemble du corps enseignant, de la direction et des services pédagogiques spécialisés (p. ex., conseillers pédagogiques, psychologues scolaires) de toutes les écoles et de tous les conseils scolaires de langue française du Canada en situation minoritaire. Dans un esprit d'apprentissage professionnel, ce lieu de rassemblement viserait à aider ces intervenants à améliorer, à maintenir et à transmettre leurs connaissances et leurs habiletés liées à l'enseignement et à l'administration scolaire aux communautés minoritaires de langue française. En plus d'offrir à ses utilisateurs un accès en ligne à des banques de ressources diverses, le portail fonctionnerait à la manière d'un wiki ou d'un forum d'échange virtuel permettant et facilitant l'offre de ressources et le réseautage entre enseignantes et enseignants, administrateurs scolaires et une variété de spécialistes de l'éducation. Le groupe de travail de l'axe Ressources humaines s'associe à l'axe Pédagogie pour élaborer cette ressource qui correspond entièrement aux objectifs de la Stratégie nationale en matière de ressources pédagogiques (SNRP).

Un travail à poursuivre

Malgré l'essor qu'ont connu les écoles de langue française en milieu minoritaire depuis 2005, leurs besoins dans le domaine des ressources humaines se font toujours sentir. C'est la raison pour laquelle le groupe de travail entrevoit l'avenir dans la poursuite de ses objectifs en menant à terme les projets en cours. Toutefois, afin d'être en mesure de mieux intervenir, le groupe de travail exprime le besoin d'appuyer ses travaux sur des données plus précises et plus complètes relativement à l'état actuel des ressources humaines.

L'immigration fait partie de la réalité de plusieurs provinces et territoires. Le Canada étant une terre d'accueil, ses institutions doivent s'ajuster pour répondre aux besoins des immigrants. En plus d'accueillir des élèves provenant de l'immigration, les écoles doivent se préparer à accueillir des membres de leur personnel en provenance d'ailleurs en développant des stratégies pour recruter, accueillir et accompagner le personnel issu de l'immigration. Le groupe de travail suit de près les initiatives émergentes de la collaboration entre les ministères de l'Éducation, notamment celles effectuées dans le cadre de la mise en œuvre du *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger*[29].

Les ressources humaines étant à la base des progrès de l'éducation en langue française, le groupe de travail de l'axe Ressources humaines désire établir des liens plus étroits avec les autres axes. Sa vision du développement des ressources humaines s'articule autour d'un continuum en éducation de la petite enfance au postsecondaire de sorte que les interventions ciblées facilitent la transition des élèves d'un palier à un autre en les guidant vers des milieux éducationnels qui favorisent le développement de la langue française et de la culture francophone. Une telle perspective exige que tous les acteurs soient réunis autour d'objectifs communs. Tout en proposant une vision globale de l'éducation en français, ce continuum devra idéalement guider les réflexions des groupes de travail liés au *Plan d'action – Article 23*.

[28] Ministère de l'Éducation de l'Ontario (2004). *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario, pour l'éducation en langue française*, Toronto, disponible sur le site Web du MÉO au www.edu.gov.on.ca.

[29] Ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada (2009). *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger*, disponible sur le site Web de RHDCC au www.rhdcc.gc.ca.

2.5 La promotion de l'école de langue française et l'immigration

Un enjeu capital et des stratégies gagnantes

Lors de l'élaboration du *Plan d'action*, les données sur les effectifs scolaires permettaient de constater que les parents d'environ 114 000 élèves ne se prévalaient pas du droit à l'éducation en langue française en vertu de l'article 23[30]. La clientèle admissible à l'école de langue française (5-17 ans) continue à diminuer d'une période de recensement à l'autre en raison de certaines tendances lourdes (assimilation linguistique, faible taux de fécondité, faible apport de l'immigration à la langue française). En 1986, on comptait 285 205 enfants d'ayants droit admissibles en vertu du paragraphe 23(1) de la Charte canadienne des droits et libertés. En 2001, ce chiffre avait baissé à 237 825 et, en 2006, se situait à 211 755. Si on inclut dans le calcul des catégories d'enfants pouvant être admissibles selon d'autres critères que celui de la Charte (critères liés aux grands-parents, à la scolarisation, à la continuité familiale et aux immigrants), on obtient un chiffre plus élevé d'enfants admissibles, se situant à 238 346.

Le groupe de travail de l'axe Promotion de l'école de langue française est conscient que l'avenir même des communautés francophones et acadiennes du Canada constitue l'enjeu capital de la dynamisation des écoles de langue française. Les membres du groupe de travail sont aussi conscients que l'augmentation des effectifs scolaires est la clé de cette dynamisation. L'objectif général du plan relatif à l'axe Promotion de l'école de langue française est donc de « recruter et maintenir 90 % des enfants d'ayants droit au sein des écoles de langue française d'ici à 2013 ». Pour atteindre cet objectif, le groupe de travail allait mettre l'accent sur le recrutement et le maintien des élèves en tenant compte de la grande diversité linguistique et culturelle de la population; et l'outil le plus efficace pour atteindre ces objectifs allait être la promotion de l'école de langue française auprès de l'ensemble des familles canadiennes, dont celles établies au Canada depuis longtemps, celles issues de l'immigration et nouvellement arrivées, et celles formées d'un couple exogame.

> « *C'est difficile d'accepter le fait qu'un parent ne soit pas au courant de l'existence d'une école de langue française dans son milieu. S'il arrive qu'un parent ne choisisse pas l'école de langue française, c'est une chose, mais de ne pas la choisir parce qu'il n'est pas informé de son existence, je ne suis pas certain que l'on ait rempli notre mandat.* »
>
> *Darrell Samson*
> *Président du RNDGÉ*

Pour une promotion ciblée

Il était donc impératif que des actions soient posées pour informer les familles de leur droit à l'éducation en langue française et pour les inviter à inscrire leurs enfants à une école de langue française. Dès ses premières réflexions, le groupe de travail s'oriente vers l'élaboration d'une stratégie de promotion. En voulant calquer la stratégie sur une approche marketing, les membres du groupe de travail s'appuient sur une étude de marché commandée par la Table nationale sur l'éducation. Le *Rapport de consultation pour une étude de marché auprès des ayants droit*[31] soumis à la FNCSF a permis d'obtenir des informations stratégiques sur les ayants droit qui ne fréquentent pas les établissements scolaires de langue française et d'orienter les décisions pour l'élaboration d'un plan de communication qui servira de cadre à l'organisation d'une campagne nationale de promotion.

En tenant compte des informations stratégiques et des recommandations découlant de l'étude de marché, les membres du groupe de travail entreprennent des démarches pour mettre sur pied un plan de communication qui servira de base à une campagne de promotion de l'école de langue française à l'échelle nationale devant contribuer à augmenter la clientèle scolaire. Le *Plan de communication pour une campagne nationale de promotion de l'école française*[32], préparé pour le compte de la FNCSF et la Table nationale sur l'éducation, comporte l'identification des publics cibles, l'identification des stratégies pour chacun des publics, l'identification des messages et des outils nécessaires à sa réalisation, un budget de mise en œuvre, un échéancier, l'identification de partenaires potentiels ainsi que des recommandations pour faciliter la mise en œuvre.

[30] Fédération nationale des conseils scolaires francophones (2006). *Plan d'action – Article 23*, Ottawa, disponible sur le site Web de la FNCSF au www.fncsf.ca.

[31] Fédération nationale des conseils scolaires francophones (2005). *Rapport de consultation pour une étude de marché auprès des ayants droit*, Ottawa, disponible sur le site Web de la FNCSF au www.fncsf.ca.

[32] Fédération nationale des conseils scolaires francophones (2005). *Plan de communication pour une campagne nationale de promotion de l'école française*, Ottawa, disponible sur le site Web de la FNCSF au www.fncsf.ca.

Bien qu'ils soient munis de ressources stratégiques substantielles pour aller de l'avant avec une campagne nationale de promotion, les membres du groupe de travail trouvaient difficile de mettre sur pied une telle campagne tout en tenant compte des besoins et des réalités de chaque province et territoire. C'est entre autres pour cette raison que le Comité tripartite a donné son aval à un changement de cap. Au lieu d'orienter la stratégie vers une campagne de promotion nationale, les ressources et les efforts seront plutôt mis sur une opération stratégique de communication intégrée. Cette nouvelle orientation permettra de structurer les efforts des conseils scolaires vers des actions locales appuyées d'une vision nationale. Pour contribuer à l'atteinte des cibles en matière d'effectifs, les conseils scolaires développent ainsi leur propre plan de communication qui se structure autour de trois orientations stratégiques, soit le recrutement, le maintien des effectifs et le rayonnement.

Pour des pratiques de communication efficace

Le groupe de travail met sur pied un projet de réseautage des responsables des communications et des directions générales des conseils scolaires afin de donner suite à la nouvelle orientation et d'appuyer les conseils scolaires dans l'élaboration de leur plan de communication. Le projet leur permettra de profiter du partage des différentes expertises du réseau pour parfaire leur développement de compétences et élaborer leur plan de communication. L'exploration d'un site Web exposant les pratiques exemplaires en matière de communication constitue la première étape du projet et celle qui est mise en priorité.

Un projet d'accompagnement des conseils scolaires dans l'évaluation de leurs pratiques en communication et l'élaboration d'une stratégie de communication et de marketing a été créé pour donner suite à la recommandation du groupe de travail de développer l'expertise sur le plan local. Sur une base volontaire, chaque conseil scolaire peut se prévaloir d'une séance d'accompagnement. La plupart des conseils scolaires ont bénéficié de cet accompagnement taillé sur mesure selon leurs besoins.

Le groupe de travail, avec la collaboration de l'Association canadienne des agents de communication en éducation (ACACÉ), a organisé un grand rassemblement sur les communications en avril 2010. Ce rassemblement regroupant des responsables des communications et des directions générales des conseils scolaires avait pour objectif de favoriser le réseautage et le perfectionnement professionnel. De plus, en suivi à cette activité, la FNCSF coordonne désormais, avec l'appui des agents de communication des conseils scolaires de langue française, un projet d'élaboration d'un guide des communications à l'intention des conseils scolaires composé de brefs fascicules traitant de différents thèmes liés aux communications.

Parmi les expériences remarquables dans le domaine de la promotion des écoles de langue française, mentionnons celles de la Nouvelle-Écosse et de l'Ontario. Depuis quelques années, la Nouvelle-Écosse a mis sur pied une semaine de la promotion de l'école de langue française[33]. Cette initiative, qui en est à sa cinquième édition, a pour objectif de promouvoir l'éducation en langue française et la culture acadienne en Nouvelle-Écosse sous toutes ses facettes. Une programmation d'activités de promotion organisées par les écoles et par les partenaires en éducation permet aux élèves de la maternelle au postsecondaire ainsi qu'au personnel éducatif de se rapprocher de la communauté et d'exprimer leur fierté de fréquenter des institutions scolaires de langue française.

En Ontario, les conseils scolaires de langue française et les institutions postsecondaires se sont concertés pour développer, sous la coordination et l'expertise du CFORP, une campagne de promotion de l'éducation en langue française. Lancée officiellement le 30 avril 2009, cette campagne vise la vitalité durable des institutions scolaires et éducatives de l'Ontario, qui sont garantes de la vitalité durable de la communauté francophone. Dans le cadre de cette campagne, un site Internet[34] a été créé à l'intention des clientèles ciblées. Ce site donne accès à l'information nécessaire pour mieux connaître le système d'éducation en langue française de la province ou pour communiquer avec des membres et des partenaires de l'éducation en langue française. Dans un esprit de partage, l'Ontario met à la disposition des autres provinces et territoires toutes les ressources qui peuvent contribuer à la promotion des écoles de langue française en milieu minoritaire partout au Canada.

Pour une approche inclusive

Au cours de la dernière décennie, plusieurs provinces et territoires ont reconnu l'importance d'accueillir et de respecter la diversité culturelle au sein de la population des communautés francophones et acadiennes. Le groupe de travail a donc misé sur le développement de stratégies d'accueil et d'accompagnement des membres de la

[33] Conseil scolaire acadien provincial (2010). *4e semaine de promotion : une autre campagne réussie au CSAP*, communiqué de presse disponible sur le site Web du CSAP au www.csap.ednet.ns.ca.

[34] www.elfontario.ca ou www.fleontario.ca

population issus de l'immigration. Par conséquent, c'est dans cet esprit que, en cours de route, l'axe Promotion de l'école de langue française est devenu l'axe Promotion de l'école de langue française et Immigration.

Pour bien connaître la situation du rapport entre l'éducation et l'immigration, le groupe de travail s'est penché sur les résultats d'une recherche commandée par la FNCSF auprès de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques. Cette étude, menée par Anne Robineau, chercheuse permanente à l'ICRML, a pour objet de rendre compte des recherches réalisées sur la question de l'intégration des élèves provenant de l'immigration dans les écoles de langue française en milieu minoritaire afin de mieux gérer la diversité culturelle qui y règne. Le rapport de recherche intitulé *État des lieux sur l'intégration des élèves issus de l'immigration dans les écoles de langue française en situation minoritaire*[35] est présenté en janvier 2010. L'étude fait état des principales lacunes à combler rapportées dans les écrits sur le sujet. En résumé, pour améliorer le rapport entre l'éducation et l'immigration, il faudra améliorer les stratégies d'accueil et d'accompagnement des enfants et des parents issus de l'immigration. Les écoles de langue française devront voir à la préparation du personnel enseignant et administratif pour accueillir et accompagner les familles issues de l'immigration. Elles devront également revoir leurs stratégies de communication entre l'administration scolaire et les familles immigrantes. Enfin, elles devront mettre sur pied des programmes pour répondre aux besoins de francisation des élèves provenant de l'immigration. Pour leur part, les communautés francophones et acadiennes devront collectivement revoir leurs représentations sociales à l'égard des immigrants et devront aider les immigrants à revoir leurs représentations sociales à l'égard des sociétés d'accueil. Après avoir constaté qu'il existe peu d'analyses sur la question précise de l'intégration des jeunes provenant de l'immigration dans le système scolaire de langue française, Robineau propose de mettre sur pied un réseau de recherches sur la question. Elle propose également de développer un répertoire d'outils pratiques pour répondre aux besoins immédiats du personnel enseignant et administratif des écoles de langue française en milieu minoritaire ainsi qu'un répertoire d'outils pour répondre aux besoins des familles immigrantes, notamment aux besoins liés à l'éducation.

En s'appuyant sur les constats et les recommandations de la recherche, le groupe de travail a voulu élargir le dialogue entre les différents partenaires sur la question de l'immigration au regard de l'éducation. C'est ainsi qu'en décembre 2010 la FNCSF, en partenariat avec la FCFA, a organisé le premier *Forum d'échanges sur l'immigration (en lien avec l'éducation)*. Ce forum réunissant plusieurs intervenants clés dans les domaines de l'éducation et de l'immigration avait comme objectif de dégager des perspectives d'avenir sur la promotion des écoles de langue française auprès des immigrants, sur l'admission des élèves provenant de l'immigration et sur l'accueil et l'appui scolaire, linguistique et social en milieu scolaire. Ce premier forum de discussion constitue un point tournant d'une démarche de concertation pour faciliter l'intégration des immigrants dans les écoles de langue française en milieu minoritaire et favoriser leur participation à l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes du Canada.

Toujours en tenant compte des recommandations présentées dans la recherche de Robineau, le groupe de travail a voulu explorer les pratiques exemplaires et les ressources existantes dans le domaine de l'accueil, de l'intégration et de la réussite scolaire des élèves provenant de l'immigration et de leur famille. On a donc consulté les conseils scolaires pour faire l'inventaire de ces pratiques et de ces ressources. La question au cœur de ce projet est la suivante : Quelles sont les capacités d'intégration des élèves et des familles provenant de l'immigration à l'école de langue française en situation minoritaire? Pour y répondre adéquatement, il faudra envisager plus largement les capacités d'accueil et de prise en compte de la diversité culturelle dans les systèmes scolaires de langue française. « Étant donné qu'il s'agit d'un terrain de recherche en friche, il y a lieu de commencer par une phase exploratoire qui consistera à faire le point sur la recherche et les données disponibles pour répondre à cette question. Il faut aussi se rappeler que l'immigration revêt deux aspects : il faut attirer en amont les gens issus de l'immigration vers nos communautés et il faut aussi accueillir et intégrer les immigrants qui sont déjà parmi nous[36]. »

Un travail à poursuivre

La promotion de l'école de langue française en milieu minoritaire est capitale pour l'avenir des communautés francophones et acadiennes du Canada. La recherche de Rodrigue Landry, directeur général de l'ICRML, intitulée *Là où le nombre le justifie… V : Petite enfance et autonomie culturelle*, trace un survol des grandes tendances lourdes qui attestent la vitalité fragile des communautés francophones et acadiennes en milieu minoritaire. Elle dresse aussi le profil démolinguistique des enfants admissibles à l'école de langue française en vertu de l'article 23

[35] ICRML (2010). *État des lieux sur l'intégration des élèves issus de l'immigration dans les écoles de langue française en situation minoritaire*, Moncton, recension des écrits préparée par Anne Robineau pour la Fédération nationale des conseils scolaires francophones, disponible sur le site Web de la FNCSF au www.fncsf.ca.

[36] Fédération nationale des conseils scolaires francophones (2008). *Bulletin d'information*, vol. 5, nº 1, octobre 2008, Ottawa, disponible sur le site Web de la FNCSF au www.fncsf.ca.

de la Charte canadienne des droits et libertés. Selon Landry, la clientèle admissible à l'école de langue française est à la baisse et les deux tiers des enfants sont nés de parents exogames (mariages mixtes). Les tendances remarquées en matière d'effectif scolaire laissent présager que l'objectif de recruter et de maintenir 90 % des enfants d'ayants droit au sein des écoles de langue française d'ici à 2013 ne sera pas atteint. Le groupe de travail s'appuie sur les recommandations de la recherche de Landry et mise sur des stratégies de communication et de promotion d'envergure nationale. Les membres du groupe de travail veulent développer des stratégies qui mettent davantage l'accent sur l'information que sur la promotion de sorte que les messages véhiculés éclairent le choix des parents. Les messages clés devront s'adresser à toute la population canadienne et devront mettre en valeur les droits à l'éducation en langue française ainsi que le rôle de l'école de langue française dans l'épanouissement et la pérennité des communautés francophones et acadiennes.

Le groupe de travail croit également que l'immigration doit avoir une place beaucoup plus importante dans les discussions. Les membres du groupe veulent poursuivre le dialogue entamé lors du dernier forum sur l'immigration afin de donner suite aux pistes d'action dégagées lors de la première réunion. Ces pistes d'action s'articulent autour des thèmes de la promotion des écoles de langue française au regard de l'immigration, de l'admission des élèves issus de l'immigration et de l'accueil de ces élèves et de leur famille ainsi que de l'appui scolaire, linguistique et social dont elles et ils ont besoin. Afin d'actualiser ces perspectives d'avenir, le groupe de travail souhaite collaborer avec les groupes de travail des autres axes.

Pour être efficace, le groupe de travail souhaite avoir accès à des données récentes sur les effectifs scolaires, les profils démolinguistiques des populations scolaires admises et admissibles. Une collaboration entre tous les partenaires sera essentielle pour obtenir de telles informations qui permettraient de mieux cibler les interventions de promotion et qui favoriseraient l'inclusion dans les écoles de langue française des élèves provenant de l'immigration.

2.6 Les infrastructures scolaires

Des besoins réels et une démarche essentielle

Pour compléter la gestion scolaire, il est essentiel de « doter les communautés francophones en milieu minoritaire d'écoles de langue française qui répondent à leurs besoins et au critère d'égalité (d'équivalence) avec les écoles de la majorité[37] ». Cette condition demeure l'objectif général de l'axe Infrastructures scolaires. En 2005, la recherche démontrait qu'il y avait encore des endroits où les communautés n'avaient pas accès à des écoles de langue française, plusieurs endroits où les infrastructures ne répondaient pas aux besoins ni aux critères de qualité et devaient être remplacées, et, enfin, une multitude de lieux où les infrastructures devaient faire l'objet de travaux pour les mettre à niveau. La plupart des écoles devaient être adéquatement dotées d'équipements informatiques, de communication, sportifs, de laboratoires, etc.[38] Les conseils scolaires corroboraient ces faits en situant les infrastructures au premier rang de leurs priorités.

Pour connaître l'état des lieux

Le groupe de travail procède à une série de démarches pour se donner un certain pouvoir d'action sur l'évolution des infrastructures scolaires. Par exemple, les membres du groupe de travail s'adressent à Infrastructure Canada dans le cadre du programme de *Développement des connaissances, sensibilisation et communication*. Ils tentent d'élargir le cadre de l'étude sur les infrastructures afin d'inclure les besoins communautaires. Ils développent une proposition de projet pour étudier les normes, les besoins et les coûts des infrastructures scolaires et communautaires dans tous les conseils scolaires, et procèdent à une préenquête auprès des ministères de l'Éducation et des conseils scolaires de langue française pour mieux connaître les normes d'immobilisation qui ont cours dans les provinces et les territoires. Les données de la préenquête ne sont pas abondantes et le groupe de travail constate que la stratégie adoptée se heurte à des difficultés, ce qui le force à retourner à la table pour repenser sa stratégie. Les membres du groupe de travail proposent donc d'explorer la possibilité de procéder à une analyse systémique de la situation. Cette analyse justificative permettrait, dans un premier temps, de réunir les arguments justifiant des normes adaptées aux besoins scolaires et communautaires des écoles de la minorité francophone. Dans un deuxième temps, l'analyse permettrait de se pencher sur les normes en vigueur dans les provinces et les territoires afin de déterminer la mesure dans laquelle ces normes constituent des barrières à l'équivalence. Enfin,

[37] Fédération nationale des conseils scolaires francophones (2006). *Plan d'action – Article 23*, Ottawa, disponible sur le site Web de la FNCSF au www.fncsf.ca.

[38] Fédération nationale des conseils scolaires francophones (2006). *Plan d'action – Article 23*, Ottawa, disponible sur le site Web de la FNCSF au www.fncsf.ca.

la démarche permettrait de valider les résultats de l'analyse justificative et des normes scolaires identifiées comme étant spécifiques aux écoles de langue française, dans chaque province et territoire, notamment en relevant les pratiques exemplaires et les barrières propres à chacun. La complexité de la mise en œuvre de cette stratégie a eu pour effet de remettre en question l'objectif visé par cet axe.

En cours de route, les membres du groupe de travail s'en remettent au Comité tripartite pour évaluer la possibilité de réorienter les travaux. En tenant compte des recommandations du Comité tripartite et avec l'appui du RNDGÉ, ils conviennent d'administrer un sondage quantitatif auprès des 31 conseils scolaires avant de prendre une décision finale quant à l'avenir de l'axe. Selon l'analyse du sondage, les membres sont d'avis que le tableau démontre qu'au chapitre des infrastructures scolaires il y a une grande activité au Canada grâce à des contributions importantes de la part des instances gouvernementales. Toutefois, il ne fait aucun doute qu'il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs fixés en 2005.

Bien que la zone d'influence de l'axe Infrastructures scolaires soit limitée, les besoins sont toujours présents et représentent une condition essentielle au développement des écoles de langue française en milieu minoritaire. C'est pourquoi les membres du groupe de travail veulent maintenir leurs efforts pour influencer la situation. Ils s'entendent donc pour dire qu'il faut être créatif en continuant d'intervenir pour rehausser la qualité des infrastructures scolaires dans toutes les communautés francophones et acadiennes du Canada.

Pour que l'école joue pleinement son rôle au sein des communautés francophones et acadiennes

Le groupe de travail veut orienter ses travaux sur la prémisse que les écoles de langue française en situation minoritaire jouent un rôle particulier. Elles sont des lieux d'expression culturelle dont les membres de la minorité ont besoin pour assurer l'épanouissement de leur langue et de leur culture, et assurer ainsi la pérennité de leurs communautés. Pour que l'école puisse jouer pleinement son rôle au sein des communautés francophones et acadiennes, elle doit être conçue et développée dans un esprit d'ouverture à la communauté et doit situer son champ d'action au cœur même de la communauté qu'elle dessert. Elle doit fonctionner avec la communauté dans une démarche bidirectionnelle de sorte que tous les acteurs puissent s'enrichir au contact des autres. Les membres du groupe de travail s'entendent pour concentrer leurs efforts vers une utilisation optimale des écoles en explorant la vision de l'école au cœur de sa communauté. La nouvelle orientation du groupe de travail reçoit l'aval du Comité tripartite et de la Table nationale sur l'éducation soucieuse de se donner un projet rassembleur dans lequel tous ses membres trouveraient leur intérêt et leur motivation.

Une recherche sommaire a été entreprise dans le but de rédiger un énoncé de projet qui servirait de point de départ à la réflexion. En s'appuyant sur les besoins des communautés francophones et acadiennes, sur une vision moderne de l'éducation et sur les pratiques réussies, l'énoncé de projet propose de combiner deux concepts clés, soit l'école communautaire et l'éducation citoyenne. Le concept d'école communautaire citoyenne, tel qu'il est décrit dans l'énoncé de projet, s'inscrit entièrement dans l'esprit de l'article 23 dont l'objet ultime est de « préserver et promouvoir la langue et la culture de la minorité partout au Canada » *(Mahé, Alberta, 1990)* et, de façon plus immédiate, de fournir une éducation de « grande qualité » *(Arsenault-Cameron, Î.P.É., 2000)*. Il est reconnu que l'école de langue française se voit confier un double mandat, soit « d'éduquer les élèves qui la fréquentent et de protéger, de valoriser et de transmettre la langue et la culture de la communauté qu'elle dessert[39] ». La recherche démontre que le développement de la conscience citoyenne des jeunes favorise grandement leur réussite scolaire, le sentiment d'appartenance à leur communauté ainsi que la construction de leur identité. Or, pour actualiser ce mandat, l'école de langue française doit faire équipe avec des partenaires qui ont les mêmes intérêts et qui mettent en commun leurs ressources respectives.

L'objectif principal du projet de l'école communautaire citoyenne consiste à mettre à la disposition des leaders de la francophonie canadienne – ces leaders étant à la barre, entre autres, des systèmes scolaires, des institutions postsecondaires, des instances gouvernementales, des organismes publics (alliances, associations, commissions, fédérations, regroupements) – un outil de concertation autour de la mission éducative des communautés francophones et acadiennes du Canada. Le projet de création de cet outil de concertation a le potentiel de mobiliser les ressources d'un ensemble de partenaires qui travaillent à l'échelle nationale, provinciale/territoriale et locale. Cette collaboration des partenaires qui désirent contribuer à l'efficacité du système scolaire de langue française est à la base d'une démarche globale et structurée afin d'investir dans la réussite des jeunes et d'assurer l'épanouissement de la langue française et de la culture francophone ainsi que des communautés francophones et acadiennes du Canada.

[39] Ministère de l'éducation de l'Ontario (2004). *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario, pour l'éducation en langue française*, Toronto, disponible sur le site Web du MÉO au www.edu.gov.on.ca.

Le projet d'école communautaire citoyenne reçoit l'appui d'un grand nombre de partenaires clés. Fort de cet appui, le groupe de travail désireux d'explorer le projet et de pousser la réflexion plus loin demande à une équipe de recherche de l'Université d'Ottawa de faire une recension des écrits sur les concepts clés et de proposer une définition. Sous la direction de Claire IsaBelle et de Nathalie Bélanger, la recherche fait état des principaux écrits et s'en inspire pour proposer la définition suivante : « L'école communautaire citoyenne de langue française mobilise l'élève, le personnel de l'école et ses membres, les parents et les partenaires du milieu communautaire, social, culturel, municipal, gouvernemental et économique, en vue de les engager de façon critique et démocratique à la vie politique, économique et socioculturelle dans leur communauté francophone qui est active dans les milieux municipal, provincial, national et international, et ce, dans un climat de confiance et de respect. »

Un travail à poursuivre

Devant les enjeux liés à l'axe Infrastructures scolaires et la portée politique de ces enjeux, l'orientation des travaux du groupe de travail a connu, au départ, plusieurs tergiversations. Les membres du groupe de travail ont reconnu que les actions qu'ils pouvaient entreprendre pour atteindre les résultats du *Plan d'action* avaient peu d'incidence sur les décisions relatives au financement lié aux infrastructures scolaires. Toutefois, ils ont tenu à garder le cap sur les trois résultats du *Plan d'action*. L'action du groupe de travail de l'axe Infrastructures scolaires sera davantage guidée par une intention d'influencer et d'appuyer les instances décisionnelles dans leurs efforts pour doter les communautés francophones d'écoles qui répondent à leurs besoins et au critère d'égalité avec les écoles de la majorité. L'argumentaire utilisé pour accomplir leur travail s'appuiera sur des principes d'équivalence plutôt que d'égalité en mettant en valeur le caractère instrumental particulier de l'école de langue française en milieu minoritaire comme moteur du développement de la communauté et comme condition essentielle à son épanouissement et à sa pérennité. Le groupe de travail s'appuiera sur les fondements de la vision de l'école communautaire citoyenne pour mettre à jour les critères d'équivalence en mettant l'accent sur les modalités de fonctionnement des écoles plutôt que sur les caractéristiques physiques des infrastructures. En d'autres termes, pour discuter des espaces et des installations, il sera davantage question de la qualité des rapports humains que de celle de la brique et du mortier.

Le groupe de travail de l'axe Infrastructures scolaires souhaite entreprendre ce travail avec tous les partenaires des autres axes. La mise sur pied d'un tel projet exige la collaboration et la concertation de tous les joueurs clés, ce qui en fait un projet rassembleur et porteur d'espoir pour les communautés francophones et acadiennes en milieu minoritaire.

PARTIE 3 – PERSPECTIVES D'AVENIR

Cette partie du document porte un regard sur l'avenir. Dans un premier temps, nous dégagerons les leçons tirées de l'expérience acquise au cours des cinq années de mise en œuvre du *Plan d'action – Article 23*. Nous mettrons ensuite en lumière les priorités ciblées par l'ensemble des partenaires lors des consultations. Enfin, nous proposerons des pistes d'action qui serviront de point de départ à une réflexion collective avant d'établir les assises du prochain plan d'action qui sera entériné au deuxième sommet prévu au printemps 2012.

3.1 Tirer profit de l'expérience

Le bilan des réalisations présenté dans la deuxième partie de ce document démontre que la mobilisation et la concertation des partenaires ont produit des résultats probants qui contribuent à compléter le système scolaire de langue française au Canada. Cette expérience de collaboration novatrice a permis de tirer collectivement des leçons, dont il faut s'inspirer pour entreprendre les prochaines étapes.

> « Je trouve ça fascinant que, finalement, après cinq années de travail en commun, on voit qu'on a pris un élan sur le plan national, provincial et territorial et même dans les commissions ou les conseils scolaires. Pour moi, c'est très important que ce qu'on développe sur une base nationale, ça se relie tout aussi bien à un élève de Terre-Neuve qu'à un élève des Territoires du Nord-Ouest. »
>
> Raymonde Laberge
> Coordonnatrice de programmes
> Ministère de l'Éducation des Territoires du Nord-Ouest

Pour s'en tenir au possible et à l'atteignable

Parmi les enseignements puisés de l'expérience, les partenaires s'entendent tous pour dire qu'il faudra, dans une prochaine phase, circonscrire davantage les champs d'action des différents axes d'intervention. L'expérience nous a démontré qu'une grande partie de l'énergie des groupes de travail a été consacrée à comprendre leur mandat, à se donner des mécanismes de fonctionnement et à cibler les actions possibles pour atteindre les résultats. Tout ce travail de déblayage étant fait, il sera possible, dans une prochaine étape, de passer directement à la phase de production. Il faudra toutefois cerner les enjeux pour mieux intervenir en se fixant des objectifs clairs, réalisables et mesurables tout en étant ambitieux. Ces objectifs à court, à moyen et à long terme pourront se réaliser par étapes selon des calendriers appropriés.

Pour optimiser les efforts

L'expérience a démontré que toutes les sphères d'activité définies par les axes d'intervention sont en interaction constante. Les démarches entreprises par un groupe de travail de l'un des axes ont ainsi une incidence directe sur le travail des autres axes. Par exemple, on ne peut traiter de la question de l'accueil et de l'accompagnement des immigrants au sein des écoles de langue française, et ce, tout le long de leur scolarisation, sans tenir compte des répercussions que cette question peut avoir sur la pédagogie, sur le recrutement et le développement des ressources humaines, sur la promotion de l'école de langue française, sur les services à la petite enfance, sur l'action culturelle et identitaire, et même sur les infrastructures scolaires. Lors des consultations, les partenaires ont tous exprimé le besoin de travailler davantage en collaboration avec les différents axes. Il sera donc important, dans une prochaine étape, de se donner des mécanismes de coopération afin que les efforts déployés par un groupe de travail puissent produire des effets positifs sur les autres groupes de travail. Par conséquent, les objectifs généraux devront être partagés et poursuivis par l'ensemble des partenaires membres des différents groupes de travail. Les plans d'action devront être tissés sur une trame de fond commune de sorte que tous les participants puissent puiser leur motivation dans l'accomplissement d'un grand projet commun.

Pour mieux baliser les parcours

Les organismes nationaux ont connu, au cours des dernières années, un essor remarquable. Un des facteurs qui a contribué à cette évolution est sans contredit le fait qu'ils ont peu à peu développé la capacité de se munir de plans stratégiques d'une grande efficacité. Or, une planification stratégique qui repose sur une gestion axée sur les résultats et sur la responsabilisation nécessite une démarche rigoureuse de contrôle pour en assurer la mise en œuvre.

> « *Une des grandes retombées du Comité tripartite est le sens de responsabilité qui a évolué dans le temps. On a tous un rôle à jouer devant la grande francophonie canadienne.* »
>
> *Marcel Lavoie*
> *Directeur exécutif des services pédagogiques*
> *Ministère de l'Éducation et du Développement de le petite enfance du Nouveau-Brunswick*

Dans la prochaine étape de planification, il sera important pour les groupes de travail d'avoir accès, tout le long du processus de mise en œuvre, à des données pertinentes et à jour. Ces données sont essentielles pour établir des balises qui permettent de répondre aux questions fondamentales d'une planification stratégique, à savoir : Qu'est-ce qu'on veut atteindre? Pourquoi veut-on l'atteindre? Comment va-t-on l'atteindre? Comment va-t-on savoir si l'on est en voie de l'atteindre? Comment va-t-on savoir si on l'a atteint et si nos actions ont fait une différence pour les intervenants ou les bénéficiaires ciblés? Les réponses à ces questions peuvent être fondées sur des impressions ou sur le sentiment d'accomplissement de la part des partenaires, mais elles doivent également comporter un élément quantitatif mesurable en matière de seuils repères et d'indicateurs de rendement établis d'après des données complètes, accessibles et fiables. La mesure des accomplissements permet de mieux intervenir en ajustant les stratégies et sert de motivation pour celles et ceux qui participent à la mise en œuvre du plan d'action.

3.2 Des priorités communes

À la suite du processus de consultations sur les perspectives d'avenir menées auprès des partenaires en éducation, il est possible de dégager un ensemble de priorités d'action. Parmi toutes les questions de l'heure se rapportant à l'éducation, ces priorités constituent les éléments sur lesquels devra porter la réflexion collective préliminaire à l'élaboration du prochain plan d'action. Chacune de ces priorités comprend ses enjeux, ses défis et ses solutions. Grâce aux acquis des six dernières années et riches d'un nouveau savoir-faire collectif axé sur la collaboration, les partenaires en éducation sont en mesure de mieux comprendre les enjeux prioritaires de l'éducation en langue française. Ils sont mieux outillés pour relever les défis qui se présentent et trouver ensemble des pistes de solution.

> « *Un est certainement encouragé par le travail qui s'effectue au Comité tripartite, même si ce comité n'est pas celui qui agit sur le terrain. On y voit le fruit de la réflexion, du partage et de la collaboration dans les différentes initiatives mises en place dans les provinces et les territoires.* »
>
> *Michel Ruest*
> *Gestionnaire, Programmes et organismes nationaux*
> *Patrimoine canadien*

L'avenir de l'école et le continuum de l'éducation en langue française

L'avenir de l'école de langue française en milieu minoritaire repose sur un continuum éducationnel qui s'étend de la petite enfance au postsecondaire. Pour maintenir ce continuum, il faudra mettre en place des stratégies de transition de qualité d'un palier à l'autre afin de retenir les élèves dans le système scolaire de langue française et de favoriser leur réussite.

L'école de langue française et la petite enfance

Le recrutement des ayants droit demeure toujours un enjeu de taille. Selon le rapport de recherche *Là où le nombre le justifie… V : Petite enfance et autonomie culturelle*[40], seulement la moitié des enfants admissibles fréquente l'école de langue française, ce qui corrobore les données obtenues par l'enquête postcensitaire de 2006 qui fixait le taux de fréquentation de l'école de langue française à 49 % chez les enfants dont au moins un parent est de langue française (taux qui diminue du primaire (53 %) au secondaire (44 %)). Chez les enfants d'âge préscolaire (de 0 à 4 ans), on constate qu'un bassin potentiel d'environ 70 000 enfants d'ayants droit pourraient se prévaloir de services à la petite enfance en langue française. Le rapport note l'importance de la socialisation dans une langue dès la petite enfance pour assurer la transmission de la langue à plus long terme. L'enquête estime qu'environ 15 % des enfants d'ayants droit fréquentent un programme d'immersion en français, tandis que 35 % sont inscrits au programme ordinaire de l'école de langue anglaise.

> « En 2005, on connaissait déjà l'importance de la petite enfance et on voulait faire avancer le dossier. Mais là, on voit vraiment que la petite enfance devient la pierre angulaire de la survie et de la pérennité de nos communautés francophones. »
>
> Yolande Dupuis
> Présidente de la FNCSF

Devant cette réalité, il est plus que temps que les communautés francophones et acadiennes se concertent et établissent une convention pancanadienne de partenariat. La structure de collaboration de mise en œuvre du *Plan d'action – Article 23* permet aux communautés francophones et acadiennes de se donner les outils nécessaires pour développer et mettre en œuvre une stratégie nationale de l'éducation de la petite enfance. Il est essentiel que les partenaires travaillant dans le domaine de la petite enfance unissent leurs efforts en visant les mêmes objectifs. En misant sur l'école de langue française comme lieu où s'articulent les services à la petite enfance, les communautés francophones et acadiennes contribuent au recrutement des élèves dans leurs écoles et assurent ainsi leur vitalité et leur pérennité.

> « Pour être sérieux, il faut avoir des interventions cohérentes qui respectent à la fois le rôle des premiers éducateurs que sont les parents, mais aussi le rôle des conseils scolaires qui ont un intérêt majeur à voir à ce que la petite enfance soit intégrée au système scolaire. »
>
> Denis Ferré
> Président sortant du RNDGÉ

La stratégie nationale de l'éducation de la petite enfance devra traiter, entre autres, de la formation, de l'embauche, de l'accueil, de l'accompagnement et des conditions de travail du personnel de la petite enfance tout en développant des stratégies de valorisation et de promotion de la profession. La stratégie nationale devra aussi traiter des services, des programmes et des ressources qui assurent le développement global des jeunes enfants et qui les accompagnent dans leur construction identitaire. Elle devra également traiter de la disponibilité des services qui, dans certaines régions, ne répond pas à la demande des familles francophones.

La transition entre l'école de langue française et le postsecondaire

La transition entre l'école et le postsecondaire doit également faire partie des préoccupations du personnel des écoles de langue française. La transition se définit comme une « période de temps pendant laquelle l'enfant s'ajuste graduellement à son nouvel environnement physique, social et humain »[41]. Certaines provinces comme l'Ontario ont mis en place des initiatives pour assurer la qualité de la transition des élèves vers les études postsecondaires dans des institutions de langue française ou bilingues ou vers le marché du travail. Ces initiatives ont comme objet d'établir un dialogue constant entre les instances scolaires et postsecondaires dans le but de développer des programmes qui facilitent la transition des élèves d'un palier à l'autre.

---

[40] ICRML (2010). *Là où le nombre le justifie… V : Petite enfance et autonomie culturelle*, Moncton, rapport de recherche réalisé par Rodrigue Landry pour la Commission nationale des parents francophones, disponible sur le site Web de la CNPF au www.cnpf.ca.

[41] Renald Legendre (2005). *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 3e éd., Montréal, Guérin Éditeur.

L'avenir de l'école de langue française et l'actualisation de son mandat

Par le mandat éducatif et culturel que lui confère la Charte canadienne des droits et libertés, l'école de langue française en milieu minoritaire doit offrir des programmes de qualité permettant aux élèves de faire des apprentissages signifiants tout en s'appropriant les éléments de la langue française et de la culture francophone. L'actualisation de cette mission constitue une priorité pour les écoles de langue française. Bien qu'il convienne de traiter de cette priorité en deux volets, soit la pédagogie et la construction identitaire, ces deux composantes sont étroitement liées et ne peuvent être considérées isolément.

La pédagogie

Le groupe de travail de l'axe Pédagogie suit de près les travaux de développement, dans le cadre du Projet pancanadien de français langue première (PPCFLP) du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), d'un ensemble de ressources pour appuyer les enseignantes et les enseignants afin qu'elles et ils intègrent la culture francophone à l'enseignement des différentes disciplines. Ces ressources permettront au personnel des écoles de langue française en milieu minoritaire de mettre en œuvre une approche culturelle de l'enseignement.

En plus de ces ressources, différents organismes ont développé d'autres outils importants qui ont le potentiel d'enrichir l'enseignement en milieu minoritaire. Le grand défi qui se présente pour les années à venir, c'est de faire en sorte que ces ressources soient accessibles, qu'elles soient connues du personnel scolaire, qu'il en comprenne les fondements et la portée, et qu'il dispose des moyens nécessaires pour mettre en œuvre les approches qui y sont préconisées. Il faudra donc être créatif pour développer et mettre en œuvre des plans de formation et d'accompagnement qui répondent aux besoins et aux réalités du personnel scolaire de toutes les régions du Canada.

> « *Les distances s'effritent grâce aux discussions et à la concertation nationales. Ça permet de sentir que ce qui se fait au Yukon, c'est similaire à certaines choses qui se font ailleurs au Canada. Ça nous rapproche; on se sent soutenu par des communautés francophones des fois plus grandes que la nôtre.* »
>
> Yann Herry
> Coordonnateur, programmes en français
> Ministère de l'Éducation du Yukon

En milieu minoritaire, la transmission, l'acquisition et la maîtrise de la langue française demeurent toujours une priorité. Les écoles de langue française devront continuer à mettre leurs efforts en commun pour développer des ressources et des stratégies qui ont le potentiel de favoriser le développement langagier de l'ensemble de la population scolaire, qu'elle provienne de familles exogames, de familles issues de l'immigration, de milieux franco-dominants ou anglo-dominants. C'est ainsi que les communautés francophones et acadiennes développeront un véritable leadership culturel en matière d'éducation.

> « *Comme des artistes qui s'illuminent en parlant de création, nous aussi, les éducateurs, sommes des créateurs et chacune de nos créations nous apporte une fierté qui nous enchante et nous pousse à aller plus loin.* »
>
> Ginette Plourde
> Directrice, Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française
> Ministère de l'Éducation de l'Ontario

La construction identitaire

La particularité des écoles de langue française réside dans le fait qu'elles accompagnent les élèves dans leur construction identitaire en les mettant en contact avec la culture collective de la francophonie caractérisée par la diversité, tant à l'échelle locale, provinciale, pancanadienne que mondiale. Afin d'assumer pleinement cette particularité, les écoles de langue française devront redoubler d'effort pour rivaliser avec les influences de la culture

majoritaire. Elles devront mettre en œuvre des approches, des programmes, des services et des stratégies qui auront comme objectifs la transmission de la langue française et de la culture francophone, l'élargissement de l'espace francophone où évolue l'école, et l'animation culturelle de la vie scolaire et parascolaire. Voilà pourquoi l'action culturelle et identitaire constitue toujours une priorité pour les écoles de langue française et qu'elle doit s'infiltrer dans toutes les composantes de l'éducation. Par exemple, elle doit être présente dans le développement de la petite enfance, dans la pédagogie et dans la formation des ressources humaines.

Il faudra continuer d'établir des liens étroits entre le monde des arts, de la culture et de l'éducation en collaborant aux différentes tables qui sont mises en place à l'échelle nationale, provinciale et territoriale. Les arts étant un excellent moyen d'expression de la culture et de l'identité des individus et des communautés, ils doivent donc avoir une place importante dans les programmes scolaires. Les différentes formes d'art peuvent ainsi être explorées, dans le cadre de l'enseignement des différentes disciplines, comme des outils d'expression et d'apprentissage.

Le développement de l'identité francophone se réalise dans l'ensemble des activités humaines. Il faudra donc développer des stratégies qui feront en sorte que l'action culturelle et identitaire se manifeste aussi dans des domaines comme les sciences, l'environnement, les sports, l'économie, la politique, etc.

L'avenir de l'école de langue française, la diversité culturelle et l'immigration

Le Canada étant une terre d'accueil, il est prévu que l'immigration augmentera considérablement au cours des prochaines années. Or, le recrutement et l'intégration des élèves provenant de familles immigrantes dans les écoles de langue française représentent un défi majeur. Sur le plan du recrutement, les élèves qui ne répondent pas aux critères de l'article 23 de la Charte doivent parfois se soumettre à une procédure d'admission qui souvent les décourage. Sur le plan de l'intégration, plusieurs enjeux liés à la promotion de la diversité culturelle doivent être abordés : la francisation, la socialisation des élèves nouvellement arrivés d'un autre pays, la participation des parents à la vie de l'école, la formation des enseignantes et des enseignants au contexte de pluralisme à l'école, l'offre d'un programme pédagogique reflétant une diversité ethnoculturelle, etc. Il importe d'offrir aux jeunes immigrants des services adaptés à leur intégration linguistique, scolaire, culturelle et psychosociale en milieu francophone.[42]

L'immigration constitue une autre priorité pour les écoles de langue française. Il sera essentiel de développer et de mettre en œuvre des stratégies pour recruter, accueillir et accompagner les élèves provenant de l'immigration. De plus, il faudra préparer le personnel scolaire à intervenir auprès de ces élèves et de leur famille. Il faudra miser sur l'approche culturelle de l'enseignement pour promouvoir et adopter collectivement des valeurs et des attitudes de respect et d'accueil afin que ces élèves, qu'ils soient citoyens canadiens depuis longtemps ou qu'ils soient nouvellement arrivés, puissent petit à petit prendre leur place et contribuer à la culture francophone. Il faudra également développer et échanger des ressources qui appuient l'acquisition de la langue française chez les élèves issus de pays où le français n'est pas parlé couramment.

3.3 Des pistes d'action pour l'avenir

Le bilan des démarches et des réalisations du *Plan d'action – Article 23* met en lumière une histoire de collaboration qui a mené au succès et au développement d'une nouvelle façon de faire ensemble. Afin de poursuivre cette démarche, il est suggéré de mettre en place une structure de collaboration qui favorise davantage la mobilisation des intervenantes et des intervenants.

Une vision partagée

La force de la collaboration doit reposer sur une vision claire et partagée. Cette vision mettra en évidence les caractéristiques qui correspondent à l'école de langue française telle qu'elle est préconisée par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Ces caractéristiques pourront être mises en lumière dans le document de fondements sur L'école communautaire citoyenne (voir la définition de l'école communautaire citoyenne à la page 34 de ce document). Ainsi, ce projet rassembleur auquel tous les partenaires sont invités à collaborer pourra servir de balises qui guideront la poursuite d'un idéal à atteindre, d'une direction à prendre.

[42] ICRML (2010). *État des lieux sur l'intégration des élèves issus de l'immigration dans les écoles de langue française en situation minoritaire*, Moncton, recension des écrits préparée par Anne Robineau pour la Fédération nationale des conseils scolaires francophones, disponible sur le site Web de la FNCSF au www.fncsf.ca.

« Lors de ce deuxième printemps de l'éducation ou de ce début d'été, nous nous attarderons à développer un modèle d'école de langue française en milieu minoritaire. Cette école, dans un pays officiellement bilingue où les deux groupes linguistiques ont des droits constitutionnels, devra-t-elle être différente? Ce qui est certain, c'est qu'elle devra développer des liens beaucoup plus étroits avec sa communauté, puisqu'elle peut en assurer la pérennité. »

Raymond Daigle
Président du Comité tripartite

Des interventions prioritaires

Il est reconnu que, pour avoir du succès dans une entreprise d'envergure comme celle de parfaire le système scolaire de langue française en milieu minoritaire, il est essentiel de bien circonscrire les champs d'intervention sur lesquels il faut mettre les efforts et l'énergie nécessaires. Or, pour parvenir à l'atteinte des objectifs, il serait préférable que la prochaine planification stratégique mette l'accent sur les priorités communes pour situer les domaines ou les secteurs d'intervention. Ces secteurs d'intervention pourraient ainsi se concentrer sur les grands enjeux prioritaires tels qu'ils ont été relevés lors des consultations et pourraient s'articuler autour de trois grands thèmes généraux, soit la réussite, le continuum et l'engagement. Sous le thème de la réussite, la prochaine planification mettrait l'accent sur des actions qui favoriseraient la réussite de chaque élève, quelle que soit son origine ou son identité culturelle et linguistique, ainsi que sur la réussite du personnel scolaire à développer collectivement un leadership culturel tout en améliorant sa capacité à travailler dans les écoles de langue française en milieu minoritaire. Sous le thème du continuum, la prochaine planification miserait sur un système éducationnel de langue française de qualité supérieure favorisant la poursuite d'études en langue française de tous les membres des communautés francophones, et ce, de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte. Sous le thème de l'engagement, la prochaine planification viserait la mobilisation de tous les partenaires, scolaires, communautaires, publics et privés, autour du projet de faire de l'école de langue française un levier puissant de la francophonie en favorisant l'engagement de tous les membres des communautés francophones et acadiennes.

Des filtres d'intervention

L'énergie déployée par les différents groupes de travail des axes d'intervention repose sur l'articulation de rencontres et de communications régulières entre les membres qui travaillent aux quatre coins du pays. Or, cette mécanique parfois complexe a pour effet que le travail de chacun des axes d'intervention est réalisé dans un certain isolement sans suffisamment tenir compte de ce qui se fait dans le cadre des autres axes. Pour contrer cet isolement, il est suggéré de prévoir des filtres communs d'intervention. Ces filtres constituent l'actualisation de stratégies communes qui tiennent compte d'orientations prioritaires et partagées par l'ensemble des intervenants. Par exemple, l'action culturelle et identitaire ferait l'objet de réflexions et d'interventions dans le cadre de tous les secteurs d'intervention.

Ce sont là quelques pistes d'action pour orienter les travaux de la prochaine phase du *Plan d'action – Article 23*. Ce bilan a voulu faire état du succès de la première étape de ce *Plan d'action*, succès qui repose sur le leadership des visionnaires de la première heure, sur la volonté commune des intervenantes et des intervenants de collaborer à un projet d'une importance capitale pour l'avenir des communautés francophones et acadiennes, et sur la générosité des partenaires, tant sur la scène nationale, provinciale et territoriale que sur la scène communautaire. Cette énergie et cette volonté qui se sont manifestées tout le long de la première phase sont le gage d'un avenir prometteur pour l'école de langue française de demain, l'école de Raphaël.

« Quand je disais qu'on travaille tous pour la même cause, au fond, on travaille tous pour Raphaël et tous les autres Raphaël qui sont là. Si on oublie cet objectif-là, on risque de passer à côté. On aura de beaux produits pédagogiques, on aura de beaux bâtiments, on aura tout ça. On aura oublié le pourquoi de cette institution qu'est l'école de langue française. »

Raymond Daigle
Président du Comité tripartite

ÉPILOGUE

Pour dépanner les parents, c'est moi qui suis allé chercher Raphaël cet après-midi à la garderie. En entrant par la porte latérale de l'école, j'ai facilement eu accès à la garderie des Petits oiseaux. La directrice m'a chaleureusement accueilli et m'a accompagné dans le local des bambins où se trouvait Raphaël. Une éducatrice faisait une ronde avec un groupe d'enfants en chantant « À la claire fontaine m'en allant promener… ». On connaît le folklore de la francophonie. J'étais rassuré. Mais Raphaël n'était pas dans la ronde. Dans un autre coin de la garderie, des enfants s'amusaient avec des blocs de bois. Raphaël faisait partie du groupe. Je suis resté à distance pour mieux l'observer. Il était tellement pris par son jeu qu'il ne m'a pas aperçu.

Un petit garçon à la peau noire aidait Raphaël à assembler les blocs évidés. Dans leur langage de bambins, ils semblaient s'entendre sur le projet qu'ils étaient en train de construire. Une petite fille, probablement d'origine chinoise, les observait en silence. On aurait dit qu'elle voulait participer à la construction mais, peut-être par timidité, elle restait immobile avec son bloc dans les mains. Deux autres petits enfants se disputaient le même bloc avec véhémence.

En les observant, je ne pouvais m'empêcher de penser à ce qu'ils deviendraient plus tard. Visiblement de culture différente, je me questionnais quant à l'identité qu'ils allaient construire. À l'image de la société canadienne, ce petit groupe d'enfants était appelé à partager des repères culturels différents et à construire ensemble une identité collective à l'image de chacun. C'est de ces identités que le pays sera façonné. Mais ces identités, seront-elles francophones?

Quelle sera l'école de Raphaël? Au-delà de la brique et du mortier, saura-t-elle fournir à ces bambins l'environnement idéal pour les accompagner dans leurs apprentissages et dans leur construction identitaire? Sera-t-elle ancrée dans la communauté et, en même temps, ouverte sur le monde? L'enseignement qu'ils y recevront sera-t-il porteur de culture et d'avenir? Comme des blocs de bois, chaque référent culturel qui est mis à la disposition des enfants leur sert à construire leur identité. Plus il y aura de référents culturels de la francophonie, plus l'identité qu'ils construiront sera francophone… et mieux s'en porteront les communautés francophones et acadiennes du pays.

« *Il y a longtemps que je t'aime. Jamais je ne t'oublierai.* »

ANNEXE A

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ACACÉ	Association canadienne des agents de communication en éducation
ACELF	Association canadienne d'éducation de langue française
ACI	Accord sur le commerce intérieur
ACREF	Alliance canadienne des responsables, des enseignants et enseignantes en français langue maternelle
AUFC	Association des universités de la francophonie canadienne
CECR	Cadre européen commun de référence pour les langues
CFORP	Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques
CIC	Citoyenneté et Immigration Canada
CMEC	Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
CNPF	Commission nationale des parents francophones
DPPELF	Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française
FCAF	Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français
FCCF	Fédération culturelle canadienne-française
FCDEF	Fédération canadienne des directions d'école francophones
FCE	Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants
FCFA	Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada
FJCF	Fédération de la jeunesse canadienne-française
FNCSF	Fédération nationale des conseils scolaires francophones
ICRML	Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques
PCH	Patrimoine canadien
PPCFLP	Projet pancanadien de français langue première
RCCFC	Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada
RHDCC	Ressources humaines et Développement des compétences Canada
RNDGÉ	Regroupement national des directions générales de l'éducation
SNRP	Stratégie nationale en matière de ressources pédagogiques
TAACI	Table de l'axe Action culturelle et identitaire
TACLEF	Trousse d'acquisition de compétences langagières en français
TFO	Télévision éducative de langue française de l'Ontario

ANNEXE B

LES ORGANISMES PARTENAIRES AYANT UN INTÉRÊT DIRECT OU INDIRECT POUR L'ÉDUCATION EN LANGUE FRANÇAISE

FCE

Fondée en **1920**, la **Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants** est une alliance nationale d'organismes provinciaux et territoriaux qui représente près de 200 000 enseignantes et enseignants des paliers primaire et secondaire au Canada. Afin d'intervenir dès que les intérêts des enseignantes, des enseignants et des élèves sont en jeu, et de protéger les écoles publiques contre les intérêts privés, la **FCE** entretient des rapports avec les ministères du gouvernement du Canada et les organismes dont le travail a une incidence sur l'éducation, les enseignantes, les enseignants et les jeunes.

La **FCE** fait valoir les intérêts de la population enseignante en tenant des colloques et des conférences sur des dossiers en éducation. Elle est un service national de renseignements, se chargeant de recueillir des données en éducation, de les analyser et de faire un rapport aux organismes de l'enseignement sur les tendances et les questions de l'heure. Elle procure aux enseignantes et aux enseignants les avantages suivants :

- une influence accrue sur le gouvernement;
- des salaires plus élevés et de meilleures conditions de travail;
- des occasions de perfectionnement professionnel;
- des possibilités de services;
- une protection directe dans les temps difficiles.

ACELF

Par la réflexion et l'action de son réseau pancanadien, l'**Association canadienne d'éducation de langue française** exerce, depuis **1947**, son leadership en éducation pour renforcer la vitalité des communautés francophones.

Son action s'articule autour de trois volets :

- Former un réseau d'échanges entre les intervenants en éducation de partout au Canada. Manifestation tangible de cette visée, le congrès annuel pancanadien de l'**ACELF** est le plus grand rassemblement multiclientèle au Canada portant sur les enjeux de l'heure en éducation.
- Soutenir les intervenants afin d'offrir aux jeunes les moyens de vivre pleinement leur identité francophone. L'**ACELF** propose un ensemble adapté et cohérent d'activités de formation, d'outils d'intervention et de programmes qui s'appuient sur les fondements du modèle de construction identitaire qu'elle a développé.
- Favoriser la réflexion et diffuser des résultats de recherche en éducation de langue française, notamment par la publication de la revue scientifique *Éducation et francophonie*.

En favorisant les échanges et en outillant les intervenants en éducation de langue française, l'**ACELF** souhaite que les jeunes découvrent leur francité en ayant la chance de vivre leur identité et de grandir dans une francophonie contemporaine et ouverte.

FJCF

Fondée en **1974**, la **Fédération de la jeunesse canadienne-française** représente les intérêts de la jeunesse d'expression française au Canada et contribue à l'atteinte de son plein potentiel. Pour remplir sa mission, la **FJCF** coordonne des activités et des initiatives, en collaboration avec ses membres associatifs de neuf provinces et de trois territoires, pour répondre aux besoins des jeunes canadiens-français. Le conseil d'administration de la **FJCF** comprend un représentant de chaque association provinciale ou territoriale membre, en plus d'une présidence et d'une vice-présidence. Depuis sa création, la **FJCF** a précisé son mandat en entreprenant des actions politiques auprès des décideurs canadiens et en réalisant de plus en plus d'activités en français pour les jeunes. Elle organise des projets d'envergure nationale et internationale qui permettent aux jeunes francophones d'ouvrir leurs horizons sur le monde entier, dans un environnement francophone.

FCFA

Fondée en **1975**, la Fédération des francophones hors Québec est devenue, en 1991, la **Fédération des communautés francophones et acadienne** du Canada. Porte-parole national et international des communautés minoritaires de langue française au Canada, elle regroupe les 12 associations francophones porte-parole provinciales et territoriales, ainsi que 10 organismes nationaux représentant divers secteurs d'activité. Chef de file du réseau de concertation des communautés francophones et acadiennes, la **FCFA** du Canada assure la représentation politique, la promotion et l'appui au développement de ces communautés, en collaboration avec ses membres et ses partenaires.

FCCF

Fondée en **1977**, la **Fédération culturelle canadienne-française** est un organisme national dont la mission est de promouvoir l'expression artistique et culturelle des communautés francophones et acadiennes. La **FCCF** a pour objectif « de s'imposer comme une fédération crédible et audacieuse, mobilisant tous les joueurs clés du secteur artistique et culturel au Canada français et soutenant une vision novatrice et rassembleuse des arts et de la culture, au service des communautés francophones et acadiennes. Cette vision positionne aussi la francophonie canadienne à l'intérieur des grands enjeux des arts et de la culture, au Canada et à l'international. » Dans la poursuite de sa mission, la **FCCF** a comme champs d'action :

- la représentation politique;
- le développement culturel;
- le développement des arts et des industries culturelles;
- la diffusion et la promotion.

CNPF

Fondée en **1979**, la **Commission nationale des parents francophones** regroupe les organismes provinciaux et territoriaux de parents afin de les représenter et de les appuyer, tout en renforçant leur capacité d'accompagner le parent dans son milieu familial et communautaire, favorisant ainsi son plein épanouissement. Dans la poursuite de son mandat, la **CNPF** a comme champs d'action :

- le leadership stratégique;
- les services aux membres;
- le développement de la petite enfance;
- l'accueil et l'accompagnement du parent.

ACREF

Fondée en **1987** et dissoute en 2007, l'**Alliance canadienne des responsables, des enseignants et enseignantes en français langue maternelle** se définissait comme un regroupement de personnes dédiées au mieux-être de la société canadienne-française en favorisant un enseignement de qualité. L'**ACREF** avait comme mission d'appuyer les enseignantes et les enseignants afin qu'elles et ils puissent rendre les élèves aptes à s'exprimer et à vivre pleinement en français pour qu'elles et ils trouvent, à leur tour, leur plein épanouissement linguistique et culturel. En janvier 2008, à la suite de la dissolution de l'**ACREF**, le Regroupement national des directions générales de l'éducation, en collaboration étroite avec la FNCSF, s'engageait à reprendre sous son aile les efforts de l'**ACREF** pour offrir un perfectionnement continu à l'ensemble du corps enseignant et de la direction, et des services pédagogiques spécialisés à toutes les écoles et aux conseils scolaires de langue française du Canada en situation minoritaire.

FNCSF

Fondée en **1990**, la Fédération nationale des conseillères et des conseillers scolaires francophones est l'organisme chargé de représenter les intérêts des 31 conseils scolaires francophones et acadiens de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada à l'exception du Québec. Elle devient, en juin 2003, la **Fédération nationale des conseils scolaires francophones**. Elle intervient sur le plan politique auprès des diverses instances concernées et sur le plan pédagogique et administratif, en collaboration étroite avec le Regroupement national des directions générales de l'éducation au sein duquel travaillent les 31 directions de l'éducation au pays. Dans la poursuite de son mandat, la **FNCSF** s'est fixé comme objectifs :

- de veiller, en collaboration avec ses partenaires, aux intérêts de ses membres et des communautés francophones et acadiennes en influençant le pouvoir décisionnel en éducation;
- de contribuer à la vitalité et à la pérennité des écoles de langue française en situation minoritaire au Canada afin d'accroître leur degré d'attraction et de maintien de leurs effectifs;
- d'assurer le dynamisme du réseau de membres en favorisant les occasions d'échange et de formation commune.

FCAF

Fondée en **1991**, la **Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français** est une force de concertation, de coordination et de cohésion unique. La **FCAF** a pour mandat de « contribuer à la création de conditions favorables pour atteindre l'objectif d'une société pleinement alphabétisée ». Dans la poursuite de cet idéal, la **FCAF** contribue au développement de compétences essentielles et à l'amélioration des niveaux d'alphabétisme des adultes francophones de tout le Canada en offrant :

- des activités de représentation, de sensibilisation et de promotion;
- de la formation et des ressources pour les intervenants;
- le maintien des liens entre l'ensemble des organismes et des intervenants;
- un service d'évaluation et d'appui à la recherche en alphabétisation, en alphabétisme et en littératie.

RCCFC

Fondé en **1995**, le **Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada** a pour mission d'établir un véritable partenariat entre les établissements d'enseignement collégial francophones du Canada. Il constitue un réseau d'entraide, de promotion et d'échanges lié au développement de l'enseignement collégial en français au Canada, tout en favorisant l'utilisation des technologies de l'information et des communications.

De plus, le **RCCFC** s'est donné comme mission de soutenir le développement de la francophonie canadienne en mettant à son service l'expertise des établissements de son réseau. Le **RCCFC** entend également donner de la visibilité à l'enseignement collégial de langue française auprès des différentes instances gouvernementales, notamment au gouvernement du Canada.

RNDGÉ

Fondé en **2000**, le **Regroupement national des directions générales de l'éducation** est un organisme qui permet aux 31 directions générales des conseils scolaires de langue française travaillant en milieu minoritaire de se rencontrer, d'échanger, mais aussi de mener d'un front commun des projets pour faire avancer l'éducation franco-canadienne. Pour ce faire, le **RNDGÉ** s'est donné le mandat d'offrir une table de concertation et une alliance entre les divers conseils scolaires, et de piloter des projets du réseau sur le plan national dans les domaines de l'administration et de la pédagogie.

Le **RNDGÉ** concentre son action autour des objectifs suivants :

- Créer un mécanisme de concertation fondé sur une alliance inter-conseil.
- Se doter d'outils de gestion efficaces.
- Échanger les connaissances en matière de formation en leadership et de pratiques pédagogiques exemplaires.
- Appuyer les initiatives de recherche en pédagogie et en gestion scolaire.

AUFC

Autrefois appelée le Regroupement des universités de la francophonie hors Québec (RUFHQ), l'**Association des universités de la francophonie canadienne** connaît sa forme actuelle en **2002** par l'adoption d'un plan stratégique de développement et la création d'un secrétariat permanent. L'**AUFC** a pour mission de bonifier la qualité et le rayonnement de l'apprentissage, de l'enseignement et de la recherche universitaire en français au Canada par la concertation des membres du réseau et la représentation de leurs intérêts communs.

Les 13 établissements universitaires de langue française ou bilingues qui constituent le réseau de l'**AUFC** sont présents dans six provinces canadiennes (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Ontario, Manitoba, Saskatchewan et Alberta). Ces établissements offrent des cours et des programmes d'études du 1er au 3e cycle, et ce, dans le domaine des arts, des sciences sociales, du droit, du génie, des sciences, de la gestion et de la santé, ainsi que des services en langue française ou dans les deux langues officielles du Canada pour les établissements bilingues.

FCDEF

Fondée officiellement en septembre **2007**, la **Fédération canadienne des directions d'école francophones** regroupe toutes les associations de directions d'école francophones provinciale et territoriale. La **FCDEF** a pour mission de promouvoir le rôle de leader des directions d'école au sein du réseau de l'éducation de langue française du Canada. Afin de réaliser cette mission, la **FCDEF** s'est donné comme objectifs :

- de servir de forum pour les échanges afin d'assurer la vitalité des écoles de langue française au Canada;
- de promouvoir les rôles et les fonctions des directions d'école;
- de coordonner des projets de promotion, de concertation et de collaboration entre ses membres et d'autres partenaires;
- de lancer des projets de recherche, puis de les coordonner et d'y participer;
- de favoriser le développement des compétences des directions d'école;
- de stimuler l'émergence et le développement d'une identité culturelle francophone dynamique et un fort sentiment d'appartenance à la francophonie;
- d'aider et de soutenir des organisations des pays francophones en développement.

ANNEXE C

LA STRUCTURE DE COLLABORATION de la mise en œuvre du *Plan d'action – Article 23*

Table nationale sur l'éducation

FNCSF*
Organismes communautaires et conseils scolaires : (ACELF, AUFC, CNPF, FCDEF, FCE, FCAF, FCCF, FJCF, FCFA, RCCFC)

Comité tripartite

FNCSF*
Organismes communautaires et conseils scolaires : (RNDGÉ, CNPF, FCFA)
Gouvernements des provinces et des territoires : (Ministères de l'Éducation, CMEC)
Ministères fédéraux : (PCH, RHDCC, CIC-CFSM)

Groupe de travail de l'axe **Petite enfance**

CNPF*
Organismes communautaires et conseils scolaires : (ACELF, FCAF, FCE, FCCF, FNCSF, RNDGÉ, CSFCB)
Ministères de l'Éducation : (Nouvelle-Écosse, Ontario, Saskatchewan)

Groupe de travail de l'axe **Action culturelle et identitaire**

ACELF* et FCCF*
Organismes communautaires et conseils scolaires : (CNPF, FCDEF, FCE, FJCF, FCFA, FNCSF, RNDGÉ)
Milieu des arts et de la culture : (APFC, AAAPNB, ATFC, CCF, FCANE, RO)
Ministères fédéraux : (PCH, DGPALO)
Ministères de l'Éducation : Alberta, Île-du-Prince-Édouard, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Ontario, Saskatchewan

Groupe de travail de l'axe **Pédagogie**

FNCSF*
Organismes communautaires et conseils scolaires : (ACELF, CNPF, FCAF, FCE, FCDEF, RNDGÉ)
Ministère fédéral : (PCH)
Ministères de l'Éducation : (Alberta, Île-du-Prince-Édouard, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Ontario, Saskatchewan, Terre-Neuve-et-Labrador)

Groupe de travail de l'axe **Ressources humaines**

FNCSF*
Organismes communautaires et conseils scolaires : (ACELF, AUFC, CNPF, FCE, RCCFC, RNDGÉ)
Ministères fédéraux : (RHDCC, CIC)
Ministères de l'Éducation : (Île-du-Prince-Édouard, Ontario, Terre-Neuve-et-Labrador)

Groupe de travail de l'axe **Infrastructures scolaires**

FNCSF*
Organismes communautaires et conseils scolaires : (AUFC, CNPF, FCCF, FCDEF, FCE, FJCF, FCFA, RNDGÉ)
Ministère fédéral : (PCH)
Ministères de l'Éducation : (Ontario, Nouveau-Brunswick)

Groupe de travail de l'axe **Promotion et Immigration**

FNCSF*
Organismes communautaires et conseils scolaires : (ACELF, CNPF, FCAF, FCE, RNDGÉ)
Ministères fédéraux : (PCH, CIC)
Ministère de l'Éducation : (Ontario)

* Organisme assurant la coordination de la table, du comité ou du groupe de travail

Achevé d'imprimer en septembre 2011
sur les presses du
Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques